

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-quatrième séance – Lundi 28 février 2000, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, vice-président, *M<sup>me</sup> Renate Cornu*, *M. Philippe Cottier*, *M<sup>mes</sup> Barbara Cramer*, *Linda de Coulon*, *M. Pierre de Freudenreich*, *M<sup>mes</sup> Diane Demierre*, *Fatiha Eberle*, *MM. Jacques François*, *Jean-Marc Guscelli*, *M<sup>mes</sup> Monica Huber Fontaine*, *Vanessa Ischi*, *M. André Kaplun*, *M<sup>me</sup> Ruth Lanz*, *MM. Bernard Lescaze*, *Pierre Losio*, *Mark Muller*, *Paul Oberson* et *M<sup>me</sup> Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *MM. André Hediger*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 2 février 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février, mercredi 16 février et lundi 28 février 2000, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** J'ai reçu une lettre de notre collègue Tristan Cerf et je demande à Christina Matthey de bien vouloir la lire.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 28 février 2000

Madame la présidente et chère Madame,

Conformément à l'entretien que nous avons eu en fin d'année 1999, je vous confirme que, pour des raisons professionnelles, je suis dans l'obligation de renoncer à mon mandat de conseiller municipal en Ville de Genève à partir de ce jour.

En ce qui me concerne, sachez que cette décision a été difficile à prendre, mais la fonction de journaliste dans un quotidien important est incompatible avec un mandat politique dans une ville comme Genève.

En vous souhaitant ainsi qu'à mes collègues une législature entièrement et exclusivement vouée au bien de notre cité, je vous adresse, Madame la présidente et chère Madame, mes amicales salutations.

*Tristan Cerf*

**La présidente.** Merci beaucoup. J'aimerais dire à M. Cerf que nous regrettons sa décision, même si, naturellement, nous la comprenons. Je forme aussi mes meilleurs vœux pour son avenir professionnel.

**3. Motion de M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Sandrine Salerno, Marie-France Spielmann, MM. Olivier Coste, Jacques François, Alain Marquet, Pierre Maudet, Jacques Mino et Robert Pattaroni: «Une autre vision de la Genève internationale: reconnaissance des ONG et de leurs délégués» (M-41)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Genève internationale est une et indivisible;
- l’implantation des organisations internationales ainsi que le nombre de conférences d’importance planétaire ayant lieu dans notre ville;
- le développement des organisations non gouvernementales (ONG) permettant de faire entendre la voix de peuples ou de groupes de la société civile sous-représentés dans les circuits décisionnels officiels, notamment lors des conférences pour les droits des peuples autochtones, les droits des réfugiés, les droits de l’enfant ou les droits de l’homme;
- l’importance grandissante du rôle des délégués non gouvernementaux dans les conférences internationales et leur contribution fondamentale au travail des organisations internationales;
- l’importance du secteur international pour Genève et la nécessité d’adapter l’infrastructure d’accueil confériencière à l’évolution de la scène internationale;
- la politique de la plupart des organisations internationales, et notamment de l’Organisation des Nations Unies, qui vise à faciliter l’accès des délégués non gouvernementaux aux conférences internationales;
- la préoccupation exprimée par le secrétaire général des Nations Unies quant aux difficultés économiques que rencontrent les ONG des pays en voie de développement ou d’Europe orientale pour participer aux conférences internationales;
- l’intérêt que la Ville a déjà manifesté ponctuellement en faveur de la cause des ONG, notamment par l’accueil des délégués des peuples autochtones en 1977 et 1997, ainsi que par son engagement pour d’autres réunions d’intérêt mondial (Forum de l’Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, etc.);
- l’augmentation du nombre d’utilisateurs du Centre d’accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG) géré par Mandat international et assurant le soutien logistique aux délégués des ONG participant ou assistant aux conférences internationales;
- la nécessité de soutenir ce type de structure d’accueil,

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2048.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, sur la base des besoins de Mandat international et des dépenses déjà consenties dans ce domaine:

- d'accorder à cette association une subvention extraordinaire pour l'année 2000;
- d'inscrire une nouvelle ligne budgétaire annuelle dès 2001 en faveur de Mandat international qui gère le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG).

*(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, premier vice-président.)*

**M. Alain Marquet** (Ve). Vous connaissez mon plaisir à parler devant des foules immenses et rassemblées. C'est donc avec une joie indicible que je m'exprimerai devant les dix-sept conseillers municipaux ici présents.

Pour vous donner un ordre de grandeur – les chiffres datent de 1997 et ils ont la fraîcheur que vous voudrez bien leur accorder – 69 000 délégués d'associations non gouvernementales sont venus à Genève où ils ont dépensé entre 100 et 200 millions de francs. Je ne sors pas ces chiffres du néant, mais d'une déclaration du Conseil d'Etat qui date de décembre de l'année dernière. Le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG) offre à ces délégués, souvent issus d'associations dont vous connaissez peut-être les difficultés de financement ou de pays pudiquement appelés «en voie de développement», une possibilité d'hébergement indispensable.

Beaucoup d'organisations ou d'associations ne pourraient assister ou participer aux débats de nos institutions internationales sans le soutien logistique du CADONG. Je sais aussi que certains se disent: «Sans cette bande d'enquiquineurs, nous pourrions faire nos affaires bien plus tranquillement, globaliser sans escarmouches et exploiter sans limites.» Mais le CADONG est là – tant pis pour ceux qui le regrettent – et ces organisations et associations existent. Elles sont le fleuret moucheté de la démocratie, du droit de tous les peuples à s'exprimer et du droit de tous les individus à s'affranchir de l'exploitation. Le CADONG y pourvoit quotidiennement.

Pour ces raisons, il nous paraît logique, utile et nécessaire de participer au financement du CADONG, même si cette institution ne se situe pas sur le territoire de la Ville de Genève, les retombées étant indistinctement destinées au canton et à la ville. Logique, disais-je, parce que notre conscience des droits humains nous y incline; utile, parce que cette possibilité d'expression doit pouvoir perdurer; nécessaire, parce qu'il y a encore trop de populations contraintes au silence

dans le monde. Le CADONG leur offre une possibilité de s'exprimer dans le concert international et leur permet également de venir prendre la parole, ce qui justifie amplement à nos yeux son action et le soutien de cette action.

C'est la raison pour laquelle les motionnaires vous demandent de voter le renvoi de la motion N° 41 au Conseil administratif, qui voudra bien envisager d'inscrire une ligne budgétaire un peu plus ferme en faveur du CADONG dans le budget de l'année 2001.

**M. Olivier Coste (S).** L'altruisme, c'est la tendance à s'intéresser aux autres, à se montrer généreux et désintéressé. C'est une des spécialités genevoises. La Genève internationale s'est construite autour de grandes figures altruistes, tel Henry Dunant, auquel bon nombre de Genevois s'identifient, reprenant à leur compte la générosité initiale du fondateur de la Croix-Rouge, philanthrope originaire de notre ville.

Au cours du siècle dernier, bon nombre d'organisations internationales se sont établies à Genève, profitant de la sécurité liée à notre pays, de sa situation privilégiée et des conditions d'accueil offertes par notre ville. Peu à peu, ce sont 24 organisations intergouvernementales et plus de 130 organisations non gouvernementales (ONG) qui ont établi leur siège à Genève. Quelque 165 États ont une représentation permanente à Genève. Il y en a bien plus qu'à Berne, ce qui augmente une jalousie bien helvétique, alors que l'impact en politique économique, profite non seulement à Genève, canton et ville, mais aussi à la Confédération et valorise la place de la Suisse dans le carrousel planétaire.

Si, jusqu'à présent, l'idée qu'on se faisait de la Genève internationale était liée aux organisations intergouvernementales, l'essor qu'ont pris les ONG fait que celles-ci deviennent majoritaires, tant par le nombre de conférences organisées que par le nombre de délégués qui les fréquentent. Or les délégués qui, souvent au péril de leur vie lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine, participent à des groupes de travail, par exemple sur les droits de l'homme, proviennent de pays dans lesquels le niveau de vie est bien plus bas que le nôtre. Cela explique leur difficulté à venir dans notre ville défendre les causes essentielles.

Pourtant, une étude montre que l'apport financier de ces ONG à Genève, tant au niveau de la Ville que du Canton, est loin d'être négligeable. En effet, comme l'a dit le préopinant, les 69 000 délégués d'ONG venus à Genève en 1997 ont dépensé entre 100 millions et 200 millions de francs. Les dépenses totales injectées par les ONG dans le tissu économique local sont évaluées entre 700 millions et 800 millions de francs, puisqu'elles génèrent 3600 emplois sur les 27 500 du secteur international.

C'est à ce niveau que Mandat international développe une forme moderne d'altruisme. Mandat international, par l'intermédiaire du CADONG, offre l'aide et l'infrastructure indispensable, tant logistique que juridique, aux délégués des pays les plus pauvres. J'ai personnellement vu une lettre d'un délégué aborigène demandant qu'on lui indique un parc proche de l'ONU pour y passer les nuits pendant une conférence sur les droits des peuples autochtones qui durait quinze jours. Par sa documentation, son lien direct avec les différentes bibliothèques de l'ONU et des organisations intergouvernementales, par sa mise à disposition de photocopieuses, fax, traductions, par son site Internet qui permet la préparation des conférences essentielles pour les ONG, Mandat international rend ces conférences plus efficaces et utiles aux participants des pays les plus défavorisés.

Nous souhaitons que le Conseil municipal poursuive cette tradition d'altruisme genevois en demandant d'inscrire une ligne annuelle, équivalente au moins à celle votée pour l'an 2000, lors du dernier budget, vote pour lequel nous vous remercions, car il a permis à Mandat international d'envisager l'année en cours plus sereinement.

C'est la raison pour laquelle nous proposons deux amendements à la motion. Le premier amendement demande ceci:

*Projet d'amendement*

«Supprimer la première invite.»

En effet, cette première invite demande d'accorder à Mandat international une subvention extraordinaire pour l'année 2000, mais, puisque cette demande a été réalisée, suite au vote du budget 2000, elle est devenue caduque.

Le deuxième amendement concerne la deuxième invite; il est le suivant:

*Projet d'amendement*

«— d'inscrire une nouvelle ligne budgétaire annuelle *au moins égale à celle votée pour l'année 2000* dès 2001 en faveur de Mandat international qui gère le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG).»

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon.)*

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann** (AdG/TP). Nous considérons que le rôle international de Genève et son ouverture sur le monde ne sauraient se limiter aux organisations représentant les gouvernements. Il est en effet de plus en plus indispensable que notre ville s'ouvre aux peuples du monde.

La dernière réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle a démontré les limites d'une organisation réservée aux gouvernements. L'éruption des peuples sur la scène internationale à Seattle, leur exigence d'un avenir prenant en compte les peuples des pays en voie de développement ainsi que les multiples organisations non gouvernementales des pays occidentaux, telles que les organisations syndicales, associatives et politiques, ont tracé de nouvelles perspectives pour les relations internationales. Notre avenir commun passera par une présence plus importante des ONG sur la scène internationale.

Genève se doit d'être ouverte à cet avenir, c'est le sens même de la motion que nous vous demandons de soutenir.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon** (DC). On ne le dira jamais assez, il ne doit pas y avoir une Genève internationale à deux vitesses. Grâce à Mandat international, les délégués minoritaires peuvent venir à Genève, être logés décentement et exprimer leurs positions et revendications légitimes au même niveau d'écoute que les majorités onusiennes.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs déjà donné 100 000 francs au CADONG. En confirmant l'inscription d'une somme de 50 000 francs au budget de la Ville de Genève, nous illustrons la complémentarité qui doit exister dans le partenariat Ville/Etat. A l'heure de la mondialisation de l'information, les retombées humanistes, éthiques et économiques – mais oui, économiques – qui rejaillissent sur Genève, sa ville et son canton, par la venue des délégués des organisations non gouvernementales, bénéficient à toutes celles et ceux qui sont conscients qu'en soutenant à Genève l'expression démocratique des délégués des minorités autochtones du monde entier, ils luttent contre le racisme, les fascismes de tous ordres et la peur de l'inconnu; cet inconnu qui nous ressemble tant.

C'est pourquoi le PDC vous invite à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

#### *Préconsultation*

**M. Pierre Muller, maire.** Le Conseil administratif ne peut pas être contre une motion concernant la Genève internationale et en particulier les ONG. Mais

j'aimerais rappeler ici que nous faisons déjà énormément pour les organisations non gouvernementales, qui font véritablement partie du réseau international que Genève, Canton et Ville, souhaite promouvoir.

Il faut savoir qu'au-delà de Mandat international il y a toute une série d'autres organisations, comme le doCip (Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones), qui s'occupe des peuples autochtones. J'ai reçu, il y a une dizaine de jours, une délégation du doCip qui me parlait de l'ouverture de la Genève internationale vis-à-vis des peuples autochtones et de la mise à disposition de locaux, probablement gratuitement, de la Gérance immobilière municipale pour cette organisation. Vous voyez donc qu'on se préoccupe du sujet au Conseil administratif.

En ce qui concerne plus précisément Mandat international, je dois vous dire que ces gens sont déjà logés et que, comme vient de me le souffler mon collègue Christian Ferrazino, M. Moutinot est en train d'étudier une possibilité pour Mandat international de se rapprocher encore plus de la Genève internationale et de l'installer probablement – je dis probablement, parce que cela ne dépend pas du Conseil administratif – dans le cadre de la villa La Pastorale, qui est le Centre d'accueil pour internationaux. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que la motion N° 41 soit renvoyée au Conseil administratif, afin qu'il étudie toutes les possibilités qui s'offrent à lui pour trouver une solution soit de financement, soit autre en ce qui concerne cette association.

En conclusion, je voudrais quand même dire qu'il ne faut pas systématiquement associer les ONG, que nous soutenons à Genève, comme d'ailleurs toutes les organisations internationales que ce soit l'OMPI, l'ONU, l'OMC, l'UIT, l'OMS, etc., aux débats qui ont été parfaitement axés sur des problèmes particuliers, comme à Seattle. Je crois que nous avons fait le tour de la question et que nous devons, nous, ici en Ville de Genève, avoir une vision un peu plus large.

Par conséquent, s'il vous plaît, renvoyez la motion au Conseil administratif. Nous allons évidemment en tenir compte et essayer de trouver une solution qui soit acceptable pour tout le monde.

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Madame la présidente, je dépose sur votre bureau un amendement qui ajoute une troisième invite à la motion.

*Projet d'amendement*

«– de revenir auprès de notre Conseil avec une proposition concrète.»

**La présidente.** J'aimerais vous rappeler que, lorsqu'une motion est envoyée au Conseil administratif, celui-ci est alors chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

**M. Olivier Coste (S).** Lorsque M. le maire dit que les gens de Mandat international sont déjà logés, c'est vrai qu'ils le sont, mais le problème n'est pas là. Il s'agit d'une association dont le but est d'accueillir, d'entourer, d'accompagner les délégués d'une autre manière que le fait le doCip. Celui-ci fournit surtout des renseignements, alors qu'il y a chez Mandat international un côté d'hébergement et de logistique beaucoup plus important. Ces deux organisations ne sont pas concurrentes mais complémentaires; elles œuvrent dans la même voie, mais avec quelque chose de plus complet pour le CADONG.

**La présidente.** Nous passons maintenant au vote des amendements. Je mettrai d'abord aux voix le premier amendement de M. Coste, qui demande de supprimer la première invite, puis le deuxième amendement de M. Coste, qui propose l'inscription au budget, dès 2001, d'une ligne budgétaire annuelle «au moins égale à celle votée pour l'année 2000». Nous passerons ensuite à l'amendement de M<sup>me</sup> Vanek et M. Paillard, qui propose une troisième invite, laquelle «demande au Conseil administratif de revenir auprès de notre Conseil avec une proposition concrète».

Mis aux voix, le premier amendement de M. Coste est accepté sans opposition (3 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Coste est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de Mme Vanek et M. Paillard est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

*(Remarque de M. Pierre Muller pendant la procédure de vote.)*

**La présidente.** Maintenant, vous avez la parole, Monsieur le maire.

**M. Pierre Muller, maire.** Je ne voulais pas intervenir une seconde fois ce soir dans une procédure de vote. J'ai fait cette erreur lors de la séance précédente, je vous l'accorde. Néanmoins, je voulais simplement avoir quelques précisions, parce que l'amendement de M<sup>me</sup> Vanek et M. Paillard me paraissait quelque peu

nébuleux. Mais, visiblement, à ma droite comme à ma gauche, on m'a expliqué que cela concernait le budget. Alors, je prends cela comme argent comptant et nous verrons bien.

**La présidente.** Je vous comprends. (*Rires.*) Si je puis vous rassurer, la dernière invite correspond absolument à ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est-à-dire que, lorsqu'une motion est renvoyée au Conseil administratif, celui-ci est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure. On espère donc que cela sera concret. Parfois, il vaut mieux le dire que l'imaginer.

**Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions du Parti libéral).**

La motion est ainsi conçue:

#### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, sur la base des besoins de Mandat international et des dépenses déjà consenties dans ce domaine:

- d'inscrire une nouvelle ligne budgétaire annuelle au moins égale à celle votée pour l'année 2000 dès 2001 en faveur de Mandat international qui gère le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG);
- de revenir auprès de notre Conseil avec une proposition concrète.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

#### 4. Interpellation de M. Daniel Sormanni: «Concierges des écoles: curieuse augmentation des loyers?» (I-10)<sup>1</sup>.

**M. Daniel Sormanni (S).** Mon interpellation s'adresse évidemment à M. le maire, en tant que responsable de la Gérance immobilière municipale, mais également à M. Tornare qui, *a priori*, est responsable de l'emploi des concierges dans les écoles de la Ville de Genève.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2048.

Il y a quelque temps – je ne sais plus exactement quand, puisque cette interpellation a été repoussée, compte tenu de nos ordres du jour – donc, depuis un certain temps, plusieurs concierges de la Ville de Genève se sont vu signifier assez brutalement une augmentation de loyer de l'ordre de 500 francs, sans qu'il y ait véritablement de justification. Or cette augmentation ne concernait que certaines personnes, d'autres ne l'ont pas eue et celles qui ont un petit peu élevé la voix ont vu, en tout cas à ce jour, cette augmentation reportée. Il serait donc nécessaire d'avoir, premièrement, un certain nombre d'explications en ce qui concerne l'augmentation de loyer des concierges. Ceux-ci, comme vous le savez, sont des employés municipaux, qui ont un certain salaire, d'environ 5700 francs. En outre, ils ont soit des appartements de fonction qui sont dans les écoles, soit des appartements dans des immeubles relativement proche de leur école.

Comme vous le savez, et nous avons eu d'ailleurs l'occasion, dans d'autres cas, de discuter de la problématique des loyers, certains appartements sont plus spacieux que d'autres, ou plus ou moins agréables, plus ou moins grands, plus ou moins neufs, plus ou moins entretenus. Evidemment, chaque appartement est différent. Alors, la première question qui se pose, et j'aimerais bien que le Conseil administratif se penche sur cette question et donne une réponse, je dirais, circonstanciée et des justificatifs, c'est pourquoi subitement... (*Brouhaha.*) Je m'arrête, Madame la présidente, parce que je ne m'entends même pas.

**La présidente.** Je vous comprends, Monsieur Sormanni.

*M. Daniel Sormanni.* D'abord, toute augmentation de loyer, ou finalement toute diminution de revenu, puisqu'en l'occurrence ici nous prenons dans un pot pour mettre dans un autre, doit avoir une justification, qui plus est une justification par rapport au logement occupé, et elle doit avoir aussi une justification par rapport à l'ensemble de la rémunération de nos concierges de la Ville de Genève. De plus, comme vous le savez, les concierges des écoles touchent un certain nombre d'indemnités pour certaines tâches annexes, comme assurer l'ouverture des écoles et d'un certain nombre de salles le soir pour des associations. La question se pose de savoir si ces indemnités sont oui ou non prises en compte dans le calcul de leur loyer. Apparemment, cela ne devait pas être le cas précédemment, et j'ai bien l'impression que, subitement, on a décidé d'en tenir compte, puisque, comme vous le savez, les loyers de la Ville de Genève sont calculés en fonction du revenu brut. Alors, évidemment, d'une certaine façon, il n'est pas question qu'il en aille différemment pour les concierges.

Cela dit, on ne procède pas du jour au lendemain, sans justification véritable, à une augmentation de loyer, ou à une diminution de revenu, car cela revient exac-

tement au même. C'est donc un certain nombre de justificatifs par rapport à cette augmentation que j'attends du Conseil administratif.

Par ailleurs, il doit y avoir une égalité de traitement entre tous les concierges de la Ville de Genève, en tenant compte notamment du logement que ceux-ci occupent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, certains ont des appartements spacieux et confortables; d'autres ont des appartements, par la force des choses, soit parce qu'ils sont dans une ancienne école, soit parce qu'ils sont dans un ancien immeuble, qui n'ont pas le même degré de confort. Par conséquent, ils ne doivent pas être pénalisés de la même manière; sinon, je trouve cela parfaitement scandaleux.

J'entends donc que le Conseil administratif, premièrement, réponde d'une manière circonstanciée sur ce qui se passe et ce qui s'est passé par rapport à cette problématique. Deuxièmement, je demande que l'on mette en œuvre des solutions qui permettent aux concierges de continuer d'œuvrer et d'avoir un revenu correct. On ne décrète pas du jour au lendemain une diminution de revenu ou une augmentation de charge de 500 francs sans justificatif, surtout au niveau du salaire mentionné tout à l'heure. Je crois qu'il doit y avoir un certain nombre de justifications par rapport à cette hausse de loyer et des explications en ce qui concerne les indemnités que touchent ces concierges pour les tâches annexes qu'ils font. Ces indemnités constituent-elles la raison pour laquelle on a subitement décidé de les prendre en compte et de les intégrer dans le calcul des loyers des concierges? J'attends un certain nombre de justifications.

En ce qui me concerne, je trouve que cette augmentation de loyer est tout à fait malvenue, d'autant plus qu'elle est inégalitaire. Je remercie d'avance le Conseil administratif de me répondre.

**M. Pierre Muller, maire.** Monsieur le conseiller municipal, j'aime beaucoup lorsque vous commencez vos interpellations à la manière de Fernand Reynaud; lorsque vous citez «un certain temps», je dois vous dire que cela me détend immédiatement.

En ce qui concerne plus particulièrement cette interpellation, je dois dire que je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur Sormanni, ce n'est pas souvent que cela arrive, mais, en l'occurrence, c'est le cas. Il n'y a effectivement aucune raison d'augmenter d'une manière abusive les loyers des concierges. Maintenant, il faudra que je détermine si c'est un problème qui dépend de la Gérance immobilière municipale ou précisément du département de M. Tornare, donc du Service des écoles.

Pour ma part, vous savez très bien, Monsieur le conseiller municipal, que, depuis déjà quelques années, je m'oppose à toute augmentation de loyer en Ville

## Interpellation: parcours fléché pour les visiteurs de Genève

de Genève, pour la simple et bonne raison que, le marché immobilier étant ce qu'il est, il a fallu baisser les loyers dans le parc immobilier de la Ville de Genève plutôt que de les augmenter. C'est une politique que j'ai appliquée à titre personnel pour un bon nombre de loyers ou de renouvellement de baux que j'ai pu effectuer.

J'aimerais tordre le coup à une rumeur qui dit que nos concierges, qu'ils soient professionnels de la Gérance immobilière municipale ou professionnels du Service des écoles de M. Tornare, sont mal payés. J'ai tout récemment pris congé de plusieurs concierges professionnels de la Gérance immobilière municipale et je voudrais rappeler ici, puisque la presse publie de temps en temps les salaires des conseillers administratifs, qu'un concierge en Ville de Genève gagne, en fin de carrière, plus de 100 000 francs annuels. Vous voyez donc que ce ne sont pas des gens qui sont sous-payés. Grâce à leur travail, à leur fidélité envers la Ville de Genève et aux diverses indemnités qu'ils perçoivent, les concierges de la Ville arrivent à des salaires de l'ordre de 100 000 francs par an. Je crois qu'il est utile de le savoir.

Comme vous, Monsieur Sormanni, je suis pour la justification des augmentations de charges. A mon avis, c'est une obligation de justifier une augmentation lorsqu'elle a lieu et je suis, comme vous, absolument partisan de l'égalité de traitement. J'ai donc pris acte de votre interpellation au nom du Conseil administratif, et non au nom de la Gérance immobilière municipale, et je me tourne sur ma gauche, vers M. Tornare, afin de voir avec lui qu'elles sont exactement les conditions de loyer des appartements de fonction des concierges professionnels du Service des écoles. En ce qui concerne les concierges qui ne sont pas logés dans les écoles mais dans des appartements de la Gérance immobilière municipale, je peux vous assurer qu'il n'y a pas d'augmentation.

*L'interpellation est close.*

## 5. Interpellation de M. Roman Juon: «Parcours fléché pour les visiteurs de Genève ville, capitale du canton de Genève» (I-11)<sup>1</sup>.

**M. Roman Juon (S).** Chers collègues, il y a quelques années, deux ou trois – je ne sais plus exactement – il a été soumis à la commission des travaux un projet concernant des bornes de très haute qualité esthétique mais à un prix également très élevé, puisqu'il était, sauf erreur, de 3 millions de francs.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2048.

Le Conseil municipal n'est pas entré en matière et c'est dommage pour l'artiste plasticien qui a travaillé sur ces bornes de signalisation, il fallait faire des économies. Contrairement à ce que nous avons demandé à l'époque à l'ancien conseiller administratif, nous souhaitons qu'une étude soit proposée pour un petit fléchage facile, bon marché, comme cela se fait dans toutes les villes d'Europe, du Nord, du Sud, pour que les citoyens touristes puissent s'y retrouver... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, nous pouvons nous voir à la buvette et je vous ferai part de mon interpellation, avec M. Ferrazino comme témoin si vous le voulez. (*Rires.*) Monsieur le maire, j'interpelle M. Ferrazino, qui va devoir répondre. Si vous le perturbez, il risque de se tromper; c'est, je crois, une tactique que vous employez actuellement pour le mettre un peu plus bas qu'il ne l'est.

Toujours est-il que c'est très volontiers que nous autres, citoyens, habitant ou non en ville, élus cantonaux ou municipaux circulant dans le quartier, indiquons – c'est bon pour nos connaissances linguistiques; j'y arrive en allemand, en anglais, en italien et tout juste en français – où se trouvent la cathédrale, le Mur des réformateurs, mais je crois qu'il serait quand même envisageable d'indiquer le chemin à suivre par un fléchage facile et symbolique, sur des matériaux pas trop chers. Ne cherchons pas trop loin pour le moment, puisque nous voulons encore faire des économies pendant quelques années, mais agissons le plus rapidement possible. Il n'est pas normal que, par un geste d'économies, le Conseil municipal ayant refusé ce projet, on ne fasse plus rien. J'appelle cela une vengeance et je ne trouve pas cela très admissible. Je vous remercie de faire le nécessaire très prochainement pour que les touristes s'y retrouvent.

**M. Pierre Muller, maire.** Monsieur le conseiller municipal, ne vous en déplaît, je me permettrai de répondre au nom – pour une fois – de M. Christian Ferrazino, mon cher collègue, parce que M. Ferrazino, comme vous le savez, a été élu le 2 mai 1999 et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin, et que se mettre au courant requiert «un certain temps», pour reprendre un mot de Fernand Reynaud.

Monsieur le conseiller municipal, vous faites certainement allusion au totem, pour lequel un crédit avait été proposé au Conseil municipal, conçu par M. Brulhart junior – si je ne m'abuse – et qui avait été refusé par le Conseil municipal. A ma connaissance, c'était un projet d'un coût supérieur à 800 000 francs. C'est vrai, et vous avez raison de soulever le problème par cette interpellation, il y a probablement une absence ou un manque de fléchage qui mériterait d'être étudié en ce qui concerne nos institutions culturelles en ville de Genève. Je pense que cette interpellation tombe à point nommé, parce que nous allons reprendre ce dossier – et je viens d'en parler à M. Ferrazino, non pas pour essayer de le court-circuiter, mais pour lui rappeler l'historique – de manière à trouver une solution qui soit optimale pour les citoyens genevois et également pour les étrangers,

parce qu'il est vrai qu'un plan de la ville, c'est intéressant, mais il est plus facile de se repérer en ville de Genève avec le genre de signalétique que M. Juon propose.

Je vous remercie de cette interpellation. Le Conseil administratif en tiendra compte et étudiera le problème.

*L'interpellation est close.*

## 6. Interpellation de M. Roman Juon: «Acharnement de la Ville de Genève contre les rolleurs et skateurs» (I-12)<sup>1</sup>.

**M. Roman Juon (S).** J'aurais voulu que M. André Hediger, qui est dans ces parages, soit là pour cette interpellation...

*Une voix.* Il s'est fait renverser par un rolleur!

*M. Roman Juon.* Ah bon, alors il est excusé. Monsieur le maire, vous transmettez tous mes vœux de rétablissement à M. Hediger. J'espère qu'il se remettra de cet accident.

Néanmoins, j'insisterai tant que je serai ici – parce que je trouve dommage que personne ne prenne le relais – pour que les jeunes rolleurs et skateurs soient pris en compte. Il ne s'agit pas de ceux qui se rendent dans les skate-parks ou dans des lieux officiels, comme la loi l'exige, mais de ceux qui se déplacent et utilisent ce moyen de locomotion non polluant, au même titre que le vélo. En effet, en 1997, il y a eu une interpellation de M<sup>me</sup> Maury Pasquier au Conseil national à propos des utilisateurs de patins à roulettes dans la législation routière. Il est vrai que de ce côté-là – à Berne, vous savez très bien qu'ils n'évoluent pas très vite – la loi interdit de se déplacer en planche à roulettes, en patins, etc. Ces moyens doivent être utilisés uniquement sur des lieux appropriés, tels que des skate-parks ou des endroits privés destinés à cet usage.

Je ne suis pas d'accord avec cette optique; c'est vraiment l'autruche qui met la tête dans le sable. On compte à peu près, la fourchette est large, entre 3000 à 5000 jeunes et moins jeunes, puisqu'il y a aussi des adultes qui se déplacent de

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2048.

cette façon, qui circulent en ville. Personne ne se fait arrêter, personne ne se fait amender, et tant mieux, c'est déjà un grand progrès. Il est vrai qu'il y a des personnes âgées qui peuvent avoir peur, qu'il y a dû y avoir des accidents où les utilisateurs eux-mêmes ont été souvent gravement atteints. Je ne trouve pas normal que l'on maintienne ces moyens de transport dans l'illégalité.

Alors, soit Genève fait preuve d'innovation et la Ville fait pression sur l'Etat – il y a quelques députés ici, dont M. Ferrazino en l'occurrence – pour que le Canton de Genève intervienne auprès des autorités fédérales. Si une majorité de cantons faisait pression sur Berne pour faire changer la loi que je viens de mentionner, ce serait déjà une bonne chose. Cela c'est pour le long terme. A court terme, me basant sur ce qui se passe à Lausanne, puisque j'ai suivi un peu tous ces mouvements de «riders», comme on dit de tout ce qui roule en petites roulettes, on voit que la gendarmerie cantonale vaudoise et la police lausannoise, main dans la main, ont pris une autre tournure qu'à Genève. Ici, c'est généralement le silence, ou alors la police municipale intervient, envoie des lettres disant: «Vous n'avez pas le droit de faire ceci, pas le droit de faire cela», lorsque les «riders» demandent, par exemple, de faire une promenade en patins. En gros, on dit aux riders: «Vous n'avez pas le droit, mais, néanmoins, débrouillez-vous», donc on ne se mouille pas trop. Il serait bien de faire comme la police lausannoise, de réunir une fois les quelques associations de «riders» qui existent maintenant et de voir les problèmes avec celles-ci, de faire un plan de prévention concernant les accidents surtout, mais aussi le respect dû aux personnes âgées et aux piétons, principalement sur les trottoirs.

Je crois que ce serait une bonne initiative, et c'est pour cela que je regrette que le responsable de la police municipale ne soit pas présent pour répondre à mon interpellation, mais j'espère que vous lui en parlerez, Monsieur le maire, afin qu'il prenne l'initiative – et il faut que cela se sache – de réunir les «riders» et la gendarmerie cantonale. Il s'agirait d'organiser soit des cours soit des actions spectaculaires, comme on le fait pour les chiens et pour d'autres choses, non seulement pour attirer l'attention des utilisateurs de ces moyens de transport sur certaines règles à observer, afin que, petit à petit, cela rentre dans les mœurs, mais aussi pour qu'un jour ou l'autre, dans dix ou vingt ans – je ne suis pas pressé – on tienne compte de ces nouveaux moyens de transport.

**M. Pierre Muller, maire.** En l'absence de mon collègue André Hediger, je me permettrai de répondre à votre interpellation, Monsieur Juon, et vous dirai que ce qui se passe dans d'autres villes, que ce soit à Paris ou à Lausanne, est évidemment un sujet d'intérêt intéressant pour les autorités. En effet, je crois qu'il ne s'agit plus d'un épiphénomène mais carrément d'une mode de faire du roller ou du skate «in-line» dans les cités. Néanmoins, comme vous l'avez

très justement dit, il ne s'agit pas d'un problème qui concerne la municipalité, mais, à tout le moins, le Canton, qui est encore l'autorité qui s'occupe de ces problèmes.

D'autre part, Monsieur Juon, vous êtes de tous les combats, et j'apprécie cette longévité en ce qui vous concerne, puisque de «Lausanne bouge» aux «riders» de Lausanne vous vous préoccupez de notre jeunesse et c'est bien. J'aurais voulu que vous nous parliez non seulement des skateurs mais également des adeptes de la trottinette, parce que vous savez aussi que celle-ci est un moyen de locomotion parfaitement agréable pour se déplacer en ville, non polluant et que nous trouvons sur les trottoirs. Nous devons en effet mettre un certain ordre en ce qui concerne la circulation sur les trottoirs; ceux-ci sont faits pour les piétons et la rue est faite pour des véhicules, et les rolleurs comme les trottinettes sont plutôt de ce genre-là.

Nous prenons acte de votre interpellation et nous allons voir ce qu'il est possible de faire pour Genève. Je pense qu'une solution serait de faire comme cela se passe à Paris, à savoir d'organiser le vendredi soir des tours en ville pour les «riders», de manière qu'ils se défoulent une fois par semaine en toute sécurité dans des rues fermées à la circulation. C'est une solution qui est envisageable et nous allons en parler au Conseil administratif.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Pierre Oberholzer, deuxième vice-président.)*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Pour aller dans le sens des paroles de M. le maire, je crois que vous êtes bien placé pour savoir que le Conseil administratif est en train d'agir en faveur des rolleurs et des skateurs, puisque nous avons réuni dans mon département, au Service des écoles, les associations – et vous étiez là – des rolleurs et des skateurs. Ce sujet va rentrer dans le cadre du plan jeunesse qui sera soumis prochainement au Conseil administratif puis au Conseil municipal. Je ne m'occupe pas des problèmes du domaine public, comme mon collègue Hediger ou le conseiller d'Etat Ramseyer mais des problèmes de construction de pistes pour les rolleurs et les skateurs. Je crois que le nouveau Conseil administratif prend ce dossier à bras-le-corps.

**M. Roman Juon (S).** Je ne me permettrai pas de parler directement, en ce qui me concerne, sur le plan professionnel. J'interviens uniquement sur le moyen de transport en ville, c'est-à-dire pour se déplacer d'un lieu à un autre, et non pas

pour le jeu, le sport ou le défoulement. Je désire simplement que les skateurs puissent circuler, par exemple, sur les trottoirs, ce qui arrive fréquemment, ou sur les pistes cyclables ou les voies de bus ou encore ailleurs.

C'est une pratique qui est magnifique à observer en ville – c'est tellement beau de voir ces jeunes circuler ainsi. Cependant, je demande que la police municipale prenne l'initiative, en collaboration avec la gendarmerie cantonale, de discuter avec ces groupes de jeunes qui existent, qui sont organisés, pour faire une campagne publique importante et à plusieurs reprises, par les journaux, par les autres médias, pour faire bien accepter ces modes de locomotion par rapport aux piétons principalement et aux personnes âgées. C'est tout ce que je demande.

**M. Pierre Muller, maire.** Je crois que nous avons bien compris ce que vous souhaitez, Monsieur Juon. Nous allons transmettre cela à M. Hediger, de manière que le Service des agents de ville et du domaine public prenne langue avec les autorités compétentes du Canton pour essayer d'organiser une discussion afin de résoudre ce problème.

*L'interpellation est close.*

**7. Motion de M<sup>mes</sup> Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Ducret, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une mention claire et transparente des soutiens financiers de la Ville» (M-43)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le soutien financier de la Ville à divers événements sportifs, organismes sociaux et manifestations culturelles ainsi que la construction par la Ville d'aménagements urbains ou de bâtiments entraînent automatiquement une mention écrite de l'origine municipale des fonds sur des panneaux, brochures ou documents publics correspondants;
- cette mention écrite renvoie systématiquement au département, respectivement au service, par lequel ont transité les fonds concernés;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2345.

## Motion: mention des soutiens financiers de la Ville

- la Ville de Genève ne consiste pas en l'addition de ces départements et services, mais au contraire forme un tout, ce qui devrait apparaître plus clairement aux yeux des citoyens et en particulier des contribuables de la Ville;
- c'est le Conseil municipal qui vote le budget et les crédits nécessaires à ces soutiens financiers divers,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à remplacer sur tous les supports concernés le libellé de la mention du soutien financier municipal par la formule unique: «avec le soutien de la Ville de Genève», à l'exclusion de toute mention d'un département ou d'un service particulier.

**M. René Winet (R).** Le projet de motion que le groupe radical a déposé explique clairement le désir que nous aimerions vous voir partager.

La personnalisation des différents soutiens financiers crée, à notre avis, une certaine concurrence entre les cinq départements et les différents services de notre administration communale. Nous avons vécu le cas à l'occasion de l'installation du terrain de basket sur la plaine de Plainpalais où le Service des sports et le Service des écoles se sont disputé le droit de mentionner leur identification. Pour annuler ces problèmes, plutôt politiques et incompréhensibles pour nos citoyens, nous vous proposons de mentionner simplement, sur tous les panneaux, brochures ou documents publics correspondants: «avec le soutien de la Ville de Genève». Pour les travaux, il suffit de mentionner: «budget voté par le Conseil municipal le ...».

Nous estimons qu'avec cette mesure toutes les astuces péjoratives seront supprimées et que le citoyen saura que c'est lui qui a investi cet argent, voté par son représentant élu au Conseil municipal. Je vous propose donc de renvoyer la motion au Conseil administratif et je vous en remercie.

*Préconsultation*

**M. Pierre Muller, maire.** Je suis d'avis que la motion N° 7 va dans le bon sens, dans la mesure où j'ai toujours considéré que la Ville de Genève était une entité, une et indivisible, et qu'il ne fallait pas aller dans le sens d'une personnalisation des départements par leurs magistrats.

Néanmoins, j'aimerais souligner ici que le fait de citer un service est évidemment une manière de valoriser le travail des fonctionnaires dudit service. Cela est d'une certaine façon profitable et humainement normal vis-à-vis de gens qui font des efforts. Quant à ajouter la mention: «avec le soutien de la Ville de Genève,

budget voté par le Conseil municipal», cela me paraît superfétatoire, dans la mesure où tout un chacun sait que les crédits sont votés par le Conseil municipal et en particulier le budget en fin d'année qui nous autorise à dépenser l'argent que nous percevons des impôts et de nos revenus divers.

Je crois que c'est une bonne idée de renvoyer cette motion au Conseil administratif. Nous allons l'étudier minutieusement et nous donnerons une réponse qui, je l'espère, n'ira pas dans le sens d'une personnalisation des magistrats. Cela m'est facile de le dire, puisqu'il est extrêmement rare qu'on dise «avec le soutien du département des finances». Ce sont plutôt les départements subventionneurs, représentés, en ce moment, par M. Tornare, qui ont ce genre de démarches. C'est vrai que ce serait plus juste, cela donnerait une meilleure cohérence au travail effectué par tous les services ou départements de la Ville de Genève. Donc, à mon avis, cela va dans le bon sens et nous allons l'étudier au Conseil administratif.

**M. Alain Marquet** (Ve). Les Verts soutiennent ce projet dont nous avons déjà débattu lors de l'étude du budget culturel. J'aimerais rappeler dans un premier temps les contraintes déjà imposées par le Service des écoles dans ce domaine. En tant qu'enseignant, je peux vous l'expliquer facilement. La Ville subventionne les courses d'écoles et les classes multicolores des classes de la ville et elle exige que figure sur les circulaires la mention: «Cette course, ou ce camp, est organisé avec le soutien de la Ville de Genève.»

Cela nous paraît être une chose importante, qui existe déjà, et nous ne voyons pas pourquoi cette possibilité, ou cette exigence, ne serait pas étendue à d'autres prestations qu'offre la Ville, notamment en matière culturelle. Un nombre important d'enseignants s'imaginent, chaque fois qu'ils vont faire une visite dans un musée ou qu'ils participent à une animation culturelle, que seul le Département de l'instruction publique (DIP) pourvoit à la subvention de cette manifestation, alors que la Ville y va aussi, et pour une bonne part, de ses propres deniers. Il nous paraît important que tant les enseignants que les parents, et les enfants aussi, pourquoi pas, soient informés de l'existence de ces subventions.

On a beaucoup évoqué ce problème de la péréquation financière lors de l'étude réalisée par la commission des beaux-arts concernant le passeport culturel et sportif en craignant que la motion N° 376 soit ségrégative. A nos yeux, une claire mention de l'origine du soutien est une forme de péréquation de la lisibilité, c'est-à-dire que les bénéficiaires de la prestation peuvent enfin savoir d'où vient l'argent qui subventionne une prestation. Cela nous paraît important que l'Etat ne tire pas toujours la couverture à lui, ou ne laisse pas toujours croire qu'il est le seul pourvoyeur des fonds qui permettent une manifestation de quelque type qu'elle soit.

Nous soutiendrons donc l'entrée en matière sur ce projet, à une seule exception près. En effet, je vais déposer au nom des Verts l'amendement suivant qui reprend l'invite telle quelle, mais qui, simplement, la fait s'arrêter à «avec le soutien de la Ville de Genève».

### *Projet d'amendement*

Supprimer: «à l'exclusion de toute mention d'un département ou d'un service particulier».

Nous pensons que, parallèlement à ce qu'a dit M. Muller, si un service peut se sentir valorisé d'être mentionné comme étant prestataire de la performance qui est proposée, nous pensons aussi que, si un département est mentionné globalement, c'est sur tous les services dépendant de ce département que rejaillira le bénéfice honorifique d'avoir proposé cette prestation à la population.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Il faut remercier les motionnaires d'avoir provoqué ce débat sur ce que fait la Ville de Genève, car on en parle souvent à l'intérieur des commissions mais pas beaucoup à l'extérieur.

Il est vrai que, lorsqu'un magistrat accorde une allocation, une subvention, etc., il ne parle que de son secteur, comme s'il n'y avait plus personne d'autre à mentionner. Mais, Mesdames et Messieurs, n'oublions pas que c'est le législatif qui vote le budget et que c'est ce même législatif qui attribue ou rétrocède un certain nombre de subventions. Il y a donc une emprise du législatif qui fait que tout le monde travaille dans l'intérêt de la Ville de Genève et essaie d'apporter un certain nombre d'améliorations. Il est vrai que la mention, proposée dans la motion, de la Ville de Genève, qui impliquerait le Conseil administratif, le législatif et aussi la population, laquelle paie des contributions fiscales à la Ville de Genève, paraît justifiée.

Par ailleurs, j'attirerai l'attention de ce Conseil municipal sur le fait que les motionnaires parlent de transparence. Aussi, allons jusqu'au bout de la véritable transparence. Lorsque les commissions font un rapport, vous avez, à la suite du vote de la commission, l'indication de la position de tous les partis. Est-ce qu'il y en a un dans cette salle qui peut me dire, lorsqu'il reçoit un projet à étudier, une proposition du Conseil administratif, quelle est la position des conseillers administratifs par rapport à ces objets? C'est lors des discussions internes, qui ont lieu au sein des groupes qu'on sait qu'un conseiller administratif n'était pas très favorable à tel ou tel objet, qu'il aurait fallu modifier certaines choses. Tout se fait donc par derrière. Par conséquent, est-ce qu'on ne demanderait pas au Conseil

administratif, par rapport à cela, d'ajouter à la mention «proposition du Conseil administratif» le résultat du vote de celui-ci, par exemple «par 3 oui et 2 abstentions», ou «par 3 oui, 1 non et 1 abstention». Il y aurait ainsi une véritable transparence, mais, Mesdames et Messieurs, il faut reconnaître que, depuis que l'institution de la Ville de Genève existe, il y a le secret total de l'exécutif. Mais on arrive à apprendre par certaines paroles, lorsqu'on a les caucus, qu'on n'aurait pas dû faire tel projet comme cela, qu'on aurait dû le modifier, etc. Les groupes apportent une série de modifications. Ensuite, on se dit que c'est le Conseil municipal qui a eu l'idée, mais, en fait, c'est par des influences d'en haut qu'il y a ces modifications. Alors, puisqu'on parle ce soir de transparence, est-ce qu'on ne devrait pas aller jusqu'au bout? Alors là, Mesdames et Messieurs, on n'est pas sortis de l'auberge. Le secret de l'exécutif est total et je me demande s'il ne faut pas changer la Constitution pour essayer d'avoir cette véritable transparence. Pour cela, on est partis et on peut ramer pendant un sacré moment; le lac Léman ne sera pas assez long tellement on devra ramer.

Mesdames et Messieurs, j'ai été content d'entendre que le Conseil administratif était favorable à la motion N° 43, mais dans quel tiroir celle-ci va-t-elle être rangée? Est-ce qu'elle sera mise dans le cinquième tiroir, dans le tiroir des oublis? Est-ce que nous aurons une réponse dans deux mois nous disant que cela sera appliqué. Alors, Mesdames et Messieurs les motionnaires, je vous souhaite bon courage! On aura le temps de boire un verre quand cette réponse arrivera, mais vous pouvez économiser dix centimes par dix centimes, car on a le temps!

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon.)*

**M. Guy Dossan (R).** Je voudrais simplement répondre à l'amendement déposé par M. Marquet. Le groupe radical veut justement éviter une personnalisation des subventions, comme l'a dit mon collègue Winet tout à l'heure. C'est-à-dire qu'on ne veut plus que les gens se disent que c'est tel ou tel magistrat qui donne l'argent. M. Lyon l'a dit tout à l'heure, c'est peut-être bien le magistrat qui propose, mais c'est quand même ce Conseil municipal qui, à la fin, dispose. On peut «shooter», comme on l'a fait plusieurs fois, certaines subventions et le magistrat n'y peut rien, sauf quand il revient par la bande avec une enveloppe quelconque.

Il est vrai que, M. le maire l'a dit, l'on voit déjà maintenant certaines affiches mentionnant «avec le soutien de la Ville de Genève». Alors, c'est bien, mais continuons. Par contre, si on accepte l'amendement de M. Marquet, eh bien, c'est comme si on acceptait le statu quo. En effet, à partir du moment où on va dire aux

## Motion: mention des soutiens financiers de la Ville

gens que tel et tel service pourrait se sentir valorisé par le fait que son nom figure sur une affiche, il ne faut pas rêver, on aura exactement ce qui se passe maintenant, on aura la mention «avec le soutien du département des affaires culturelles», ou bien celle de tel et tel service; on mentionnera le soutien du département des sports et de la sécurité ou de tel et tel service. Cela veut dire que l'amendement Marquet raie la motion. Il est évident que nous allons voter contre cet amendement.

**M. Sami Kanaan (S).** Le groupe socialiste a décidé d'accepter le renvoi de la présente motion au Conseil administratif pour que la question soit au moins examinée et pour qu'il y ait une certaine uniformité en la matière.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que, de toute manière, il est important que la Ville apparaisse là où elle intervient et, en particulier, lorsqu'elle soutient les activités de quelque nature que ce soit. On pourrait même dire que la Ville est un peu timide, parce qu'il ne s'agit pas seulement de mentionner là où elle apparaît pour des subventions, des activités ou en faveur d'associations, mais aussi de mettre plus en évidence l'ensemble de ses activités et de ses prestations; que cela soit lors de chantiers ou autres, je trouve que c'est encore un peu timide.

Nous préférons, *a priori*, la variante proposée par les motionnaires, car la Ville devrait effectivement apparaître comme une seule entité. Nous sommes très conscients du fait qu'il y a des départements plus subventionneurs que d'autres et que forcément le département des affaires culturelles, par exemple, ou le département des sports, a plus de chances d'apparaître sur des supports que le département des finances, qui ne subventionne pas directement mais qui fournit, en quelque sorte, les moyens. Nous sommes aussi conscients que ceux qui reçoivent l'argent savent très bien quel est le magistrat qui a lancé ou soutenu leur démarche. Le fait que ce soit le Conseil municipal qui vote par la suite les soutiens financiers n'est pas négligeable, mais le geste principal vient d'un magistrat en particulier, et les gens qui reçoivent l'argent le savent très bien. Par contre, la population en général ne le sait pas nécessairement et c'est pourquoi nous préférons que ce soit la Ville dans son ensemble qui apparaisse.

A ce stade, l'amendement des Verts ne nous convainc pas, d'autant plus que nous n'avons pas besoin de dire au Conseil administratif d'étudier cette variante-là. Celui-ci le fera tout seul et il reviendra sûrement vers nous avec une excellente argumentation démontrant pourquoi il est vital que tel ou tel département apparaisse explicitement. Nous préférons donc, pour l'instant, donner un mandat qui incite clairement, comme c'est le cas dans la motion, à ce que ce soit la Ville qui apparaisse, cela d'autant plus lorsqu'il y a plusieurs subventionneurs. Vous avez souvent ce cas de figure, par exemple pour la culture, vous avez à la fois l'Etat et

la Ville, alors je ne vous dis pas quelle serait la longueur des mentions! Nous aurions, par exemple, «avec le soutien du département des affaires culturelles de la Ville de Genève et le Département de l'instruction publique de la République et Canton de Genève». En deux mots, si on voulait simplifier en ne mentionnant que la Ville de Genève et l'Etat de Genève, ce serait bien. Nous voterons donc le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Le groupe libéral va soutenir la motion du groupe radical telle qu'elle est libellée, c'est-à-dire sans l'amendement des Verts, qui vide effectivement cette motion, comme l'a dit M. Dossan, d'une grande partie de son sens.

Au sujet des propositions qui ont été faites pour la transparence quant aux positions de l'exécutif, je crois que celui-ci est un exécutif collégial et qu'on doit laisser à nos magistrats le soin de décider à leur niveau et avec les méthodes qu'ils souhaitent utiliser, sans leur imposer un contrôle sur les positions qu'ils prennent.

**M. Pierre Muller, maire.** Je prends la parole pour la deuxième fois, car j'aimerais encore rappeler ici que, si nous sommes certes tous différents au sein du Conseil administratif, nous essayons néanmoins de parler d'une voix unique, dans la mesure du possible. En l'occurrence, en ce qui concerne la communication externe de la Ville de Genève, je crois que nous sommes parfaitement au clair, mes collègues et moi-même, pour dire que cette communication doit refléter l'esprit de cohésion de la Ville de Genève et de son Conseil administratif. Je pense que, ce soir, il n'est pas nécessaire d'opposer, comme il a été dit par certains, le délibératif que vous êtes, à savoir le Conseil municipal, au Conseil administratif, l'exécutif que nous sommes. Je crois que nous devons travailler ensemble pour promouvoir la Ville de Genève, et le fait de citer simplement «avec le soutien de la Ville de Genève», comme communication externe, est à mon avis parfaitement positif.

Pour répondre rapidement à ce qui a été dit à propos de la transparence du Conseil administratif, je dirai simplement que, compte tenu de la diversité des opinions politiques, il n'est pas nécessaire de faire une communication claire des votes du Conseil administratif sur tel ou tel objet. Cela me paraît être de l'ordre de la sphère privée du Conseil administratif et n'a pas besoin d'être rendu public, quand bien même vous savez que, compte tenu de nos affinités, il y a parfois des sujets qui nous tiennent à cœur et d'autres un peu moins.

D'autre part, je voudrais expliquer plus précisément l'exemple cité tout à l'heure, concernant les subventions à des manifestations culturelles. En l'occur-

rence, il se trouve qu'il y a bien sûr le soutien du département des affaires culturelles et, si ces manifestations se déroulent dans le cadre d'un bâtiment de la Ville de Genève géré par la Gérance immobilière municipale, il y a également une subvention indirecte de la Gérance immobilière municipale, parce que, souvent, nous offrons la gratuité aux associations qui les organisent. Jamais la gratuité de la location par la Gérance immobilière municipale n'est explicitée.

Je pense que c'est bien d'avoir une vision de la communication de la Ville de Genève une et indivisible et je vous propose donc de voter la motion initiale, en rejetant l'amendement des Verts.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Nous avons prévu de soutenir cette motion sans autre, mais nous nous trouvons devant un amendement qui affaiblit quand même la motion, qui n'est en fait qu'une proposition.

Au passage, Madame la présidente, je voudrais souligner que, comme nous le savons tous, au niveau de l'Etat ou de la Confédération, la coutume est de mentionner le département et, notamment au niveau de la Confédération, on voit des œuvres télévisuelles, ou même cinématographiques, où l'on indique spécifiquement qu'elles ont pu être réalisées avec le soutien du département X ou Y et même de l'office A, B ou C. Il y a donc une personnalisation de la communication à ce niveau-là. Néanmoins, nous trouvons que la proposition est bonne et c'est pour cela que nous la soutenons.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Marquet est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à remplacer sur tous les supports concernés le libellé de la mention du soutien financier municipal par la formule unique: «avec le soutien de la Ville de Genève», à l'exclusion de toute mention d'un département ou d'un service particulier.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**8. Motion de MM. Guy Savary et Didier Bonny: «Arborisation de la rue de Carouge entre la place des Augustins et le rond-point de Plainpalais» (M-44)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Vu:

- l'aménagement actuel de la rue de Carouge entre le pont de Carouge et la place des Augustins, tronçon bordé d'arbres très plaisants;
- le côté agréable et esthétique que représenterait le prolongement dudit aménagement;
- les projets d'écomobilité du quartier Cluse-Roseraie;
- l'efficacité des contrats de culture, qui produisent un grand nombre d'arbres;
- que cette arborisation pourrait être entremêlée de floraisons,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet d'arborisation de la rue de Carouge (avec accompagnement financier).

**M. Guy Savary (DC).** A la lecture du texte de la présente motion, vous avez tout de suite saisi que la question débattue ici concerne l'amélioration de la qualité de vie et de l'esthétisme d'un bout de quartier qu'on appelle Plainpalais Sud.

Si vous parcourez la rue de Carouge entre le pont enjambant l'Arve et la place des Augustins, vous serez tout de suite frappés par l'embellissement que procurent les arbres et les fleurs qui bordent ladite artère, dans un quartier au tissu urbain encore de taille humaine. En poursuivant la promenade, des Augustins jusqu'au rond-point de Plainpalais, vous continuerez d'apercevoir un quartier populaire avec un certain cachet, conféré notamment par la salle communale de Plainpalais ou le Petit Casino, mais vous y verrez une grande disparité. La rue de Carouge apparaît ici beaucoup plus austère, vous n'y trouverez ni arbres ni floraisons. Voilà toute la différence entre les deux tronçons que je viens de décrire.

Les motionnaires ne proposeront pas d'avant-projet ou de concept particulier, ils font confiance à la créativité du Conseil administratif pour proposer un aménagement vert et, pourquoi pas, floral. Nous savons que M. Tornare porte un intérêt certain à la présente motion, il l'a déjà évoqué à la commission sociale et de la jeunesse et, si ce Conseil le veut bien, nous remercions d'avance M. Beer, directeur du SEVE (Service des espaces verts et de l'environnement), de nous concocter un joli projet, pas forcément très coûteux. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'apporter votre soutien à cette motion.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2345.

*Préconsultation*

**M. Pierre Reichenbach** (L). Lorsque j'ai lu la motion de Guy Savary et de Didier Bonny, je l'ai trouvée bien entendu extrêmement sympathique, parce qu'il manque en effet un petit peu de verdure à la rue de Carouge.

Malgré tout, il faudrait tenir compte des gabarits, car vous savez que le tram 12 y est en site propre. C'est un trottoir dit «de sécurité». Le seul endroit pour y mettre des arbres est situé à l'axe de la rue de Carouge. L'encombrement du sous-sol de la rue de Carouge est extrêmement dense. Actuellement, des travaux de pose de canalisations, enrobées de béton, passent depuis la place des Augustins jusqu'au rond-point de Plainpalais. La rue de Carouge est tellement encombrée que ces canalisations ont dû être installées sous la chaussée, car elles ne peuvent même pas passer sous les trottoirs.

Cette motion est sympa, mais je la qualifierai un peu d'iconoclaste, car renvoyer au Conseil administratif un projet d'arborisation de la rue de Carouge est très problématique. Je rappellerai que ce n'est pas la rue Dancet, et qu'à la rue de Carouge il y a des gabarits, il y a des réalités qui font que l'on devrait démolir ce qui est déjà construit, et je pense que cela peut poser certains problèmes. A limite, si le Conseil administratif trouve une solution, je souhaiterais que cela se fasse sans «bacs à arbres», parce que les arbres méritent de vivre longtemps. D'un autre côté, je me pose la question de savoir ce qu'il adviendra de ces arbres d'ici quelque temps, avec la pollution qu'il y a à la rue de Carouge. En l'occurrence, M. Tornare, c'est un problème qui est important pour moi, car la vie des arbres passe avant une arborisation forcenée qui n'apporterait rien.

Je vous rappelle aussi que notre collègue Mouron, il y a quelques années, avait déposé un projet d'arborisation de la rue de Berne! Cela date maintenant d'une législature et on attend toujours l'arborisation. On attend toujours cette arborisation parce qu'elle n'est pas réaliste. Rue de Berne, rue de Carouge, même combat. Moi, je me pose la question quant aux gabarits du tram en site propre et je voudrais que l'on garantisse la sécurité pour les piétons avant d'y planter des arbres.

**M. Guy Dossan** (R). Dans un premier temps, en lisant la motion N° 44, le groupe radical s'est dit: «Mon Dieu, c'est ridicule, on va la refuser tout de suite.»

Il est vrai qu'entre le pont de Carouge et la place des Augustins, quand on entend M. Savary, c'est sympathique, c'est presque idyllique, mais, en réalité, je ne le crois pas tellement. En effet, lorsque vous regardez les arbres qui ne sont pas très grands et les bacs à fleurs qui ressemblent à des poubelles, je ne trouve pas

cela franchement idyllique. Mais, comme l'a dit M. Reichenbach tout à l'heure, c'est vrai que, vu les gabarits de la rue de Carouge, l'aménagement de cette rue n'est pas facile. Le groupe radical pense que, maintenant, entre le boulevard du Pont-d'Arve et la rue Leschot, il y a un bout de trottoir qui est encore assez large au bas des immeubles qui viennent de se construire et que, peut-être là, on pourrait faire quelque chose, puisque les trottoirs des autres portions de la rue de Carouge ne sont pas très larges.

Nous n'allons donc pas refuser la motion, mais nous proposons de la renvoyer à la commission ad hoc, c'est-à-dire la commission sociale, pour que celle-ci reçoive M. Beer afin qu'il lui parle de la faisabilité et du coût d'un tel projet.

**M. Gérard Deshusses (S).** La présente motion est excellente, mais si on lit la presse du quartier de Plainpalais, on a l'impression qu'elle vient un peu comme la grêle après la vendange.

En effet, il semblerait qu'il y ait actuellement des projets d'arborisation en cours sur cette artère et, dans ce cas-là, que faire ce soir? Refuser la motion N° 44, qui est devenue caduque? Non. Nous allons évidemment voter cette motion qui va nous permettre de compter ceux qui ont envie de voir une espèce de vie se restaurer dans ce quartier qui en a bien besoin. A cela s'ajoute, ma foi, un petit clin d'œil, à savoir qu'on va restaurer, très modestement, un espace vert qui existait au tout début des années 70. Il faut rappeler ce soir le combat épique mené par les habitants du quartier en 1970-1971 pour garder des arbres qui étaient magnifiques, qui n'existent plus et que l'on va peut-être remettre en place; cela c'est un détour ou une subtilité de l'histoire.

**M. Tristan Cerf (AdG/TP).** M. Reichenbach s'inquiète du sort des arbres dû à la pollution et je lui ferai remarquer qu'il existe un remède merveilleux à ce mal, c'est-à-dire éliminer les voitures de la rue de Carouge.

**M. Roberto Broggin (Ve).** C'est une belle utopie présentée par nos collègues Savary et Bonny, alors que le pragmatisme de M. Reichenbach me désespère.

Les utopies, nous le savons, l'histoire nous l'enseigne, sont possibles. Il y a le pragmatisme dont fait preuve M. Reichenbach, avec la densification des sous-sols qui est un fait de société. Effectivement, nous vivons dans une société où l'on aime à enterrer nos problèmes et nos fluides, plutôt que les mettre en surface et se rendre compte de certaines réalités de la vie, et je le conçois fort aisément.

Il n'y a pas seulement le tram 12 qui circule à la rue de Carouge, vous le savez très bien – M. Reichenbach pourrait habiter à proximité ou même dans cette rue – il y a également le 13, et je suis surpris de cette omission de sa part. Je me souviens que notre collègue Savary avait déposé le même type de motion concernant la rue de Lausanne et j'avais été, à l'époque, le rapporteur sur cet objet. Le Conseil municipal ne s'était pas prononcé, car nous ne savions pas où en étaient les études et quelle était la faisabilité du prolongement de la ligne du tram 13 à la rue de Lausanne. Maintenant, nous avons des avant-projets. Malheureusement, il y a des blocages de la part de certaines personnes qui empêchent cette extension. Nous savons cependant qu'une arborisation de la rue de Lausanne serait possible dans le cas où nous déciderions de prolonger la ligne du tram 13 de la place Cornavin jusqu'à la place des Nations, et je m'en réjouis.

C'est pour cette raison que les Verts se réjouissent de la motion N° 44, qui va de l'avant, parce que maintenant nous savons que nous pouvons faire des arborisations autres que des arborisations en plein sol avec des grands chênes, qui déracineraient toutes les canalisations si chères à M. Reichenbach. En effet, nous pouvons avoir une végétalisation beaucoup plus légère et également une diminution, comme le disait notre collègue Tristan Cerf, considérable de la circulation automobile, car il y aurait un report sur ces deux lignes extrêmement importantes que sont la ligne 12 et la ligne 13, laquelle est appelée à être développée jusqu'à la place des Nations.

Les Verts demandent donc le renvoi de la motion N° 44 au Conseil administratif afin qu'il nous présente une étude de faisabilité et ils vous encouragent à voter cette motion.

**M. Pierre Reichenbach (L).** Quant à moi, mon utopie est d'habiter depuis trente ans sur le tracé de la ligne du tram 12 et 13 – merci, Monsieur Broggin, d'avoir cité le 13. Evidemment, quand on connaît la route, on peut se poser des questions. Alors, l'utopie de dire que l'on va planter des pâquerettes à la rue de Carouge, pourquoi pas? Je préférerais qu'on protège les petits commerçants, qu'on développe des petits espaces protégés à la rue de Carouge. A mon avis, au point de vue social, ce serait beaucoup plus intéressant que de devoir jouer les «forcenés» avec des arbres qui vont crever au bout de quelque temps.

C'est ce qui me gêne. En effet, si on peut planter quelque chose dans des bacs à quelques endroits, pourquoi pas. Mais alors, attention, il faut savoir raison garder et j'inviterai mes éminents collègues à venir à la rue de Carouge pour voir dans quelle situation celle-ci se trouve ces jours, en tout cas depuis la place des Augustins jusqu'au boulevard des Philosophes, et pour vous faire exactement une idée des travaux qui s'y font. Ce n'est pas ma faute, Monsieur Broggin, si les

canalisations installées pour tous les citoyens qui ont besoin d'appareils électroménagers doivent être mises sous tubes et dans du béton. A la limite, la rue de Carouge est déjà très imperméable et cela me préoccupe, car l'imperméabilisation même du sous-sol risquerait de faire mourir les arbres, et je le regrette.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Depuis l'arrivée du nouveau Conseil administratif au mois de juin, une nouvelle politique, qui s'articule autour de deux axes, est en train d'être insufflée au SEVE.

Le premier axe, en collaboration avec Roger Beer, est de reprendre chaque surface gérée par le SEVE afin de l'adapter au génie du lieu, c'est-à-dire, être en meilleure adéquation avec l'environnement et le patrimoine. En cela, nous sommes en totale adéquation avec ce que préconise l'Agenda 21 dans ce domaine-là, qui demande que le patrimoine soit à la fois la pierre, la flore et la faune. En outre, l'Agenda 21 requiert également que nous léguions aux générations futures la beauté actuelle, si elle existe, et c'est souvent le cas dans les parcs, en la vivifiant et en la fortifiant.

J'aimerais donner quelques exemples. J'ai contacté cet après-midi une artiste d'art contemporain qui va réfléchir à ce que pourraient être des massifs moins kitsch que ceux qui sont proposés à l'heure actuelle. Je ne suis toujours pas satisfait – je ne l'étais déjà pas lorsque j'étais conseiller municipal ni lorsque j'étais jeune collégien – de ce que la Ville de Genève propose parfois dans le domaine esthétique. Nous pourrions faire mieux, en reprenant, avec M. Beer, chaque surface et en examinant ce que l'on pourrait faire pour l'améliorer, pour accroître son charme et la poésie du lieu.

Autres exemples: j'ai fait mettre deux cyprès à côté du monument Albert Thomas en face de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), l'ancien BIT (Bureau international du travail). Rien que ces deux cyprès – si vous passez devant, vous verrez – donnent une certaine allure à ce monument, qui n'est pas renversant mais qui est intéressant, et confèrent une certaine harmonie à cette place. Il y a aussi le ruisseau du parc Bertrand; je sais que certains ne sont pas très satisfaits, mais j'estime que c'est aussi léguer aux générations futures un souvenir, c'est-à-dire un nant, disparu, malheureusement, lors du bétonnage des années 60 à 70: le nant de Jargonnant. C'est aussi de créer bientôt, avec des fonds privés, un jardin impressionniste, cher au peintre Monnet, ou un parc japonais à l'Ariana (c'est en discussion avec des sponsors et des mécènes japonais), lieu de méditation comme au bord du lac de Zurich. Nous pourrions donc vous proposer tout cela, mais je ne peux pas tout faire en huit mois.

J'ai aussi demandé cet après-midi à Roger Beer de réfléchir à un plan d'action concernant les parcs des quartiers populaires, car j'estime qu'ils sont souvent

défavorisés. C'est-à-dire que nous allons essayer de planter plus d'arbres dans les quartiers populaires que ce soit à la Jonction ou aux Acacias. Vous savez qu'aux Acacias, par exemple, de l'espace a été libéré à la suite du déplacement des containers qui tenaient lieu d'école. Nous pourrions donc y planter des arbres. Pourquoi toujours planter des arbres dans des parcs qui sont déjà magnifiques, des parcs datant du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle, légués par de grands et généreux mécènes.

Autre exemple, j'ai aussi essayé de réaménager l'espace qui se trouve autour de l'ancienne chapelle de Saint-Georges, qui a été magnifiquement restaurée, qui sera inaugurée au mois d'avril et que j'ai appelée: «Chapelle de l'ange de la consolation», parce qu'à l'intérieur de cette chapelle se trouve une fresque des années 20, qui a pour titre «L'Ange de la consolation». Vous verrez, lors de l'inauguration, et j'invite tous les conseillers administratifs et le Conseil municipal à s'y rendre, vous serez émerveillés par la beauté du lieu. Voilà en vrac ce que nous pouvons faire en reprenant donc chaque surface – premier axe de notre politique, je le répète – gérée par le SEVE avec une autre approche.

Le deuxième axe, c'est, bien évidemment, la création de nouveaux espaces. Alors, avec mon collègue Christian Ferrazino et les habitants du quartier, les associations, etc., nous réfléchissons maintenant au réaménagement de l'espace Châteaubriand et je crois qu'il faut rendre hommage à mon collègue Christian Ferrazino, qui n'a pas tardé dans ce domaine, ainsi qu'à mes services qui ont collaboré avec les siens, afin que des solutions soient trouvées au plus vite, parce que ce dossier traînait malheureusement depuis trop longtemps.

A la rue de Carouge, pour en venir à l'exemple qui nous intéresse aujourd'hui, lors de la campagne électorale, plusieurs d'entre nous avaient promis une arborisation de la rue de Carouge, et la motion proposée par nos collègues Savary et Bonny n'est pas novatrice dans ce domaine. (*Remarques et rires.*) Mais je les remercie de nous soutenir. M. Beer est en train d'étudier cette affaire. Ce n'est pas facile, parce qu'il y a, comme l'a dit très justement Pierre Reichenbach, des contraintes techniques innombrables, la circulation ou la pollution, mais il ne faut pas toujours exagérer le rôle de la pollution. Le platane de la place du Cirque, par exemple, est déjà condamné depuis longtemps par les experts scientifiques. Or vous voyez qu'il est bien là, car il y a sous cet arbre une poche d'eau, prisonnière des anciennes fortifications et qui permet à cet arbre d'être constamment alimenté. Il n'est donc jamais asséché, contrairement aux autres arbres de la place du Cirque, d'où sa bonne santé triomphante. Nous étudions donc une arborisation pour la rue de Carouge.

Il faut aussi une collaboration interdépartementale avec les services de Christian Ferrazino, et je sais que mon collègue Ferrazino a parlé de l'arborisation de la place des Augustins et de la rue de Carouge.

**La présidente.** Les dix minutes sont bientôt écoulées.

*M. Manuel Tornare, conseiller administratif.* Les magistrats peuvent dépasser les dix minutes...

**La présidente.** Pas du tout, Monsieur! C'est la même chose au Conseil d'Etat, c'est dix minutes. Cela figure dans le règlement du Grand Conseil.

*M. Manuel Tornare, conseiller administratif.* Vous avez raison, vous avez toujours raison, Madame la présidente, parce que vous êtes la présidente!

Le coût de cette arborisation sera certainement très important à la rue de Carouge. Nous étudions aussi l'arborisation de la rue de Berne, ce qui est peut-être un peu plus difficile à cet endroit.

*M. Didier Bonny (DC).* Il y a des plantes.

*M. Manuel Tornare, conseiller administratif.* Oui, justement, je voulais le dire, parce que je l'ai soufflé tout à l'heure à mon collègue Hediger. Nous espérons que les beaux arbres que nous mettrons un jour à la rue de Berne ne feront pas d'ombre aux belles plantes qui s'y trouvent. (*Remarques et rires.*)

**Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition du Parti libéral).**

Elle est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet d'arborisation de la rue de Carouge (avec accompagnement financier).

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**M. Guy Dossan (R).** Nous avons demandé le renvoi à la commission sociale. Qu'en est-il?

**La présidente.** Excusez-moi, cela m'a échappé. Les points suivants de notre ordre du jour, concernant les motions N<sup>os</sup> 45 et 46, sont reportés à la demande des motionnaires.

**9. Motion de M. Guy Savary et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «Zone verte provisoire sur l'emplacement de la future école des Moulins» (M-47)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la planification scolaire (rapport 1999);
- la perspective, à très long terme, de l'implantation d'une école sur la parcelle de la rue des Moulins-Raichlen;
- les buts d'écomobilité dans le quartier de Plainpalais;
- le manque certain de zones vertes et de proximité dans cette région de notre cité;
- le projet de loi adopté (10.11.1995) désaffectant la rue des Moulins-Raichlen, chaussée concernée par le futur équipement public,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre un projet de zone verte provisoire sur l'emplacement de l'éventuelle école des Moulins.

**M. Guy Savary (DC).** Est-ce que M. Ferrazino se trouve dans les parages? Il serait bien qu'il puisse entendre ce que j'ai à dire au sujet de la présente motion et qu'il me réponde.

La parcelle que nous évoquons se situe le long de la rue des Moulins-Raichlen, ruelle qui relie la rue Dancet au quai Charles-Page. La petite zone que nous traitons ce soir est réservée à une éventuelle école. Actuellement, nous y trouvons une petite bâtisse préfabriquée qui a servi à loger provisoirement la Migros avant que celle-ci s'installe définitivement dans le centre commercial de Plainpalais.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2345.

Nous remercions le Conseil administratif de bien vouloir nous communiquer si un contrat de location a été conclu avec tel ou tel groupement pour l'utilisation de ladite bâtisse. Si la réponse est négative, cela laisse bien sûr le champ libre au contenu de cette motion. Si contrat il devait y avoir, il n'est pas trop tôt de concevoir un projet de zone de verdure à cet endroit pour la fin de la première échéance du contrat de bail éventuel. Nous sommes toutes et tous attachés aux petites zones de proximité, et il est inutile de préciser que Plainpalais Sud en manque cruellement.

Selon la planification scolaire 1999, la perspective d'une nouvelle école semble lointaine, et même très lointaine. Ainsi, une installation plus ou moins définitive, sous forme d'emplacement public de proximité, serait bienvenue et la fermeture partielle de la desserte dite «rue des Moulins-Raichlen» ne causera aucun tort aux automobilistes. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous saurions gré d'accepter massivement la motion N° 47, quitte à la renvoyer à la commission des travaux si vous le désirez, pour pouvoir éventuellement organiser un transport sur place et avoir un maximum de renseignements.

#### *Préconsultation*

**M. Guy Dossan (R).** Je serai très bref, parce que c'est vrai que le groupe radical trouve la motion N° 47 sympathique. Cependant, nous craignons de nous retrouver avec le même cas de figure que nous avons eu à Vermont.

Une école y était prévue, mais on a laissé les arbres et, de ce fait, on n'a jamais pu construire l'école. Si on fait exactement la même chose à la rue des Moulins-Raichlen, il ne faut pas rêver, dans quelques années, lorsqu'on aura mis des arbres, que ceux-ci se seront développés et qu'on voudra construire une école, on ne pourra pas le faire et ce sera comme à Vermont. Par conséquent, le groupe radical refusera cette motion.

**M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI).** Nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), désirons envoyer la motion N° 47 à la commission de l'aménagement et de l'environnement et non pas à la commission des travaux.

**La présidente.** Nous avons donc deux propositions, la première étant de renvoyer la motion N° 47 à la commission des travaux et l'autre de la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Est-ce bien exact? Oui.

**M. Guy Savary** (DC). J'aimerais que vous transmettiez à M. Dossan qu'à Vermont il n'y avait pas de construction sur la place verte, donc cela n'empêchait nullement d'y faire une école, pour ceux qui voulaient la construire. D'autre part, je n'ai pas forcément préconisé de grands arbres sur cet emplacement. J'ai parlé d'un emplacement public de proximité. Cela peut être aménagé avec des bancs, des jeux pour enfants, pas forcément avec la présence d'arbres.

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler** (Ve). Les Verts acceptent la motion. Il nous semble important de ne pas laisser un parking en l'état, alors que l'on peut aménager ce lieu d'une manière agréable pour les habitants.

C'est ce que nous avons dit tout à l'heure. Si nous voulons marquer l'emplacement de la future école, nous pouvons utiliser une forme de gabarit artistique ou Dieu sait quoi, mais, en tout cas, il ne faut pas laisser cette place en friche sous prétexte que nous ne savons pas ce que nous en ferons dans vingt ans. Il y a quand même quelque chose à faire de manière transitoire. Nous soutenons donc la motion et nous préférierions l'envoyer au Conseil administratif.

**La présidente.** Nous avons actuellement trois propositions de renvoi: à la commission des travaux, à la commission de l'aménagement et de l'environnement et au Conseil administratif.

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des groupes libéral et radical et 1 abstention).**

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des travaux est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (quelques oppositions et nombreuses abstentions).**

**10. Résolution de MM. Sami Kanaan et Daniel Sormanni: «Subventions au Centre d'accueil - Genève internationale et au Club suisse de la presse» (R-9)<sup>1</sup>.***PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- l'importance politique, économique, culturelle et sociale de la Genève internationale pour la société genevoise;
- la nécessité de soutenir activement les activités internationales contribuant à défendre et promouvoir les droits humains individuels et collectifs, la solidarité et le développement durable, et plus particulièrement les organisations non gouvernementales;
- la nécessité de clarifier la répartition des tâches entre la Ville de Genève et les autres collectivités publiques concernées par la Genève internationale, en particulier l'Etat de Genève;
- la nécessité d'inclure dans la réflexion sur la Genève internationale une action concertée et durable pour l'intégration des populations d'origine étrangère, résidentes ou temporaires;
- la nécessité de disposer d'une politique claire dans ce domaine;
- la volonté du Conseil administratif de soutenir ce domaine d'activités, comme l'indique le discours de législature de juin 1999;
- les propositions récentes du Conseil administratif d'accorder une nouvelle subvention régulière au Centre d'accueil - Genève internationale et au Club suisse de la presse;
- l'existence dans le budget de la Ville de Genève de nombreuses subventions et autres contributions touchant de près ou de loin ce secteur,

le Conseil municipal

- déclare que la Ville de Genève peut et doit jouer un rôle essentiel dans la promotion et le soutien à la Genève internationale en subsidiarité avec l'Etat de Genève, la Confédération et les autres acteurs concernés;
- insiste sur la nécessité pour la Ville de Genève de définir des priorités et une ligne d'actions claires et spécifiques dans ce domaine, ainsi que sur la nécessité de participer activement aux différentes structures de coordination mises en place par l'Etat, la Confédération et les autres acteurs;
- rappelle qu'une politique active et durable d'intégration des populations d'origine étrangère, résidentes ou temporaires, est essentielle dans le cadre du soutien à la Genève internationale;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2345.

Résolution: Centre d'accueil - Genève internationale et Club suisse de la presse

- déclare que la Ville de Genève peut et doit s'engager plus particulièrement dans les domaines suivants, certains étant déjà développés et d'autres restant à développer:
  - poursuite de l'action de soutien à la fois symbolique et matérielle aux engagements en faveur des droits fondamentaux des personnes et des peuples (budgets de soutien à la coopération représentant au moins 0,2% du budget annuel de la Ville de Genève, résolutions de soutien, etc.);
  - soutien direct ou indirect aux organisations non gouvernementales encadrant de près ou de loin l'activité des grandes institutions internationales actives à Genève (Commission des droits de l'homme, OMC, OMS, OIT, HCR, etc.), en particulier celles qui s'engagent pour les droits individuels et collectifs de l'homme, la cohésion sociale et le développement durable (par exemple: Maison des associations ou Mandat international);
  - en complémentarité avec l'Etat, développement d'une politique d'octroi de locaux, de cautionnements ou de droits de superficie pour l'installation de représentations de pays ou d'organisations non gouvernementales financièrement démunis;
  - octroi de la citoyenneté d'honneur (assorti d'un soutien concret) à des femmes et des hommes menacé(e)s pour leur combat en faveur des droits fondamentaux de la personne et parrainage de prisonniers/ères d'opinion;
  - mesures complémentaires favorisant l'accueil et l'intégration des internationaux à Genève, en particulier de ceux et celles qui disposent de ressources limitées, ainsi que les relations entre les internationaux et la communauté locale, en particulier les milieux associatifs;
  - soutien aux mesures de défense des droits des salarié(e)s de ce secteur;
  - soutien spécifique d'activités internationales touchant de près ou de loin à la problématique des centres urbains et du rôle des villes et renforcement de l'action de soutien aux villes défavorisées du monde, en particulier pour la reconstruction ou le développement des services publics et des acteurs associatifs dans les domaines social, culturel et humanitaire;
  - renforcement du soutien aux associations issues de l'immigration et aux associations et institutions genevoises d'accompagnement et d'intégration (comme le Centre de contact Suisses-immigrés, l'Université ouvrière de Genève, l'Université populaire de Genève, Mondial Contact, l'Université populaire albanaise, etc.);
  - maintien d'une politique de soutien actif aux efforts d'accueil et d'intégration des requérant(e)s d'asile et de collaboration avec les institutions publiques et associatives existantes (par exemple accueil des réfugiés de la Kosove durant l'été 1999, ouverture des structures parascolaires et de la petite enfance aux enfants immigrés sans statut légal);

Résolution: Centre d'accueil - Genève internationale et Club suisse de la presse

- demande que le Conseil administratif lui fasse un rapport dans le courant du premier semestre 2000 sur l'effort actuel de la Ville de Genève dans ce domaine et que, par la suite, il lui fasse un rapport annuel sur ces mêmes questions.

**M. Sami Kanaan (S).** Le titre est trompeur et c'est en partie la responsabilité des résolutionnaires, dans la mesure où ceux-ci n'alliaient pas donner un titre à ce texte qui, vous vous le rappelez peut-être, est né dans le cadre du débat sur les subventions octroyées à ces deux institutions.

La résolution va bien plus loin. Elle était née de notre prise de conscience du fait que nous parlions de plus en plus souvent – ce qui est une bonne chose – du rôle de la Ville par rapport à la Genève internationale et surtout de son rôle exact, à savoir de quelle manière, à quelles institutions, sous quelle forme, elle intervenait dans la Genève internationale. Que cela soit sous forme de prises de position sur des conflits, sous forme d'aide aux réfugiés, d'aide aux ONG – nous en avons parlé aujourd'hui par rapport à Mandat international – ou bien sous forme de participation à la solution concernant des terrains ou des bâtiments pour certaines organisations intergouvernementales, nous sommes partie prenante de la Genève internationale. Le problème est que nous avons un rôle forcément subsidiaire, puisque la maîtrise du dossier est essentiellement entre les mains de l'Etat de Genève et bien sûr de la Confédération, qui, heureusement, a investi des sommes importantes ces dernières années pour soutenir la Genève internationale.

La résolution est une tentative de définir en quelque sorte un mandat politique et de cadrer les priorités de la Ville de Genève dans ce domaine. Nous avons essayé de cerner le rôle spécifique de la Ville pour éviter l'accusation ou la remarque que nous serions en train de préparer des doublons et que l'Etat et la Ville, voire la Confédération, feraient les mêmes choses. Le double subventionnement est souvent critiqué. Or tout dépend finalement de la manière dont nous définissons notre rôle. Dans certains cas de figure, le double subventionnement peut parfaitement se justifier s'il est fait d'une manière coordonnée et consciente.

Par la présente résolution, nous essayons simplement de donner un mandat au Conseil administratif et une base de travail qui servirait ensuite, en quelque sorte, de cadre dans lequel nos débats s'inscriraient lorsque nous parlerions de près ou de loin de la Genève internationale. Nous avons surtout vu le rôle de la Ville – et je ne vous réciterai pas en entier la résolution qui parle d'elle-même assez clairement – de manière complémentaire et subsidiaire par rapport à l'Etat et à la Confédération, et je suppose que ceux qui adorent accuser la Ville de faire des doublons s'en réjouiront.

Résolution: Centre d'accueil - Genève internationale et Club suisse de la presse

Au-delà du désir d'affirmer le principe que nous souhaitons être actifs dans ce domaine, nous pensons surtout que la Ville de Genève a un rôle important à jouer par rapport aux organisations non gouvernementales et à la vie associative qui s'y rattache. Mais nous avons aussi rappelé que le soutien de la Genève internationale commence peut-être par la politique d'intégration de la Genève internationale chez nous, c'est-à-dire la population immigrée ou simplement les étrangers de passage pour une raison ou pour une autre. Je vous rappelle qu'il y a plusieurs catégories d'étrangers de passage; cela peut être bien sûr les fonctionnaires internationaux ou les personnes qui travaillent dans les ONG internationales, cela peut être les requérants d'asile, ou aussi des personnes étrangères qui, de par leur statut, ont des chances de n'être que de passage. Cette logique-là fait partie pour nous de la Genève internationale.

A partir de cette idée de soutien à la vie associative, aux ONG ainsi qu'à la population qui, de près ou de loin, peut être mise sous l'étiquette de la Genève internationale, nous allons essayer de proposer toute une série de pistes ou d'actions concrètes, en complémentarité avec l'Etat et la Confédération, où la Ville peut jouer un rôle utile et constructif. Nous souhaitons que ce texte serve ensuite de mandat au Conseil administratif. Nous n'estimons pas indispensable un passage en commission, dans la mesure où il s'agit d'une déclaration politique. En toute logique, si nous allions en commission nous serions obligés d'auditionner tous les acteurs de la Genève internationale, ce qui ferait beaucoup de travail en commission. Le Conseil administratif a déjà de nombreux contacts et peut parfaitement se baser sur ce texte pour ensuite faire des propositions dans ce domaine.

Nous tenons aussi à ce que le Conseil administratif nous fasse rapport sur son activité dans ce domaine, car nous estimons que c'est un axe important et nous pouvons nous référer au discours de législation du Conseil administratif où la Genève internationale figure en bonne place. Il est donc logique que nous demandions un rapport annuel sur ces questions.

Nous proposons le renvoi de la résolution au Conseil administratif et c'est pour moi un texte qui remplit à la lettre l'esprit de la résolution selon le règlement, puisque c'est une déclaration politique.

#### *Préconsultation*

**M. Robert Pattaroni** (DC). Vous vous souvenez, Madame la présidente, que ce texte important qu'est la résolution N° 9 – et nous le reconnaissons volontiers – avait été introduit lors de la présentation du rapport PR-2 A/PR-3 A, en décembre 1999, comme un petit amendement à la fameuse subvention octroyée aux deux

organisations citées en titre. Nous avons fait remarquer qu'il s'agissait de quelque chose de beaucoup plus large, de beaucoup plus important par rapport à la signification publique, et nous avons souhaité que l'objet soit traité pour lui-même; nous continuons de penser qu'il vaut la peine précisément de s'arrêter un moment sur cette résolution.

Nous proposons le renvoi de cet objet à la commission des finances, étant entendu qu'il s'agit là d'une véritable déclaration en matière de politique étrangère de nos autorités de la Ville. Je pense donc qu'il faut que nous en parlions, que le Conseil administratif se situe et aussi que l'on évite peut-être d'introduire à côté du Canton de Genève une unité nouvelle qui deviendrait tout aussi importante en matière de politique étrangère, alors même que, autour de nous, dans le reste de la Suisse et même dans une partie du reste du monde, on considère que ce n'est déjà pas si simple que cela, qu'une ville, qu'on assimile habituellement au Canton, de 400 000 habitants, ait parfois deux entités qui interviennent pour s'occuper de politique économique ou encore d'un autre domaine politique.

Il faut donc qu'on parle sérieusement du présent objet. C'est une affaire politique, ce n'est pas de la gestion et, par voie de conséquence, il appartient bien au Conseil municipal de se prononcer, pour commencer, à travers la réflexion d'une commission.

**La présidente.** Avant de passer la parole à M<sup>m</sup>c Michèle Ducret, j'aimerais rappeler aux conseillers municipaux que la séance n'est pas terminée, parce que nous ne sommes plus que 44.

*M. Jean-Luc Persoz (L).* Ce sont les meilleurs.

**M<sup>m</sup>c Michèle Ducret (R).** En ce qui concerne le Parti radical, il estime que la résolution N° 9, qui est, à son goût, un peu trop touffue, mérite quand même d'être débroussaillée en commission. Nous recommandons donc également le renvoi à la commission des finances.

**Mis aux voix, la prise en considération de la résolution et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.**

## 11. Motion de M. Roman Juon: «Patinoires en ville» (M-65)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la petite patinoire de la place du Rhône a enregistré à ce jour plus de 6000 patineurs;
- ce sujet a intéressé beaucoup de monde et de médias;
- ce sont plutôt des patinoires de quartier qu'il faudrait, car il est nécessaire de favoriser au maximum des animations dans les quartiers pour favoriser les rencontres entre citoyennes et citoyens,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'installer, dès l'hiver 2000, trois ou quatre petites patinoires, par exemple à la place Châteaubriand aux Pâquis, sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, à la plaine de Plainpalais et, enfin, sur la place du Pré-l'Evêque.

**M. Roman Juon** (S). Madame la présidente, chers collègues qui êtes encore ici, je vous remercie de tenir le coup. La présente motion sera assez rapidement traitée.

Vous imaginez bien que, lorsque j'ai vu cet hiver aux alentours de Noël la petite patinoire de la place du Rhône, j'ai fait une énorme crise de jalousie, parce que, dix ans auparavant, sur la place Châteaubriand, tout était prêt pour réaliser – je ne dirai pas la première – une patinoire artificielle. Mais nous sommes tombés en pleine crise et il a fallu y renoncer. C'était à l'époque de M. Guy-Olivier Segond.

Bravo! Chapeau! Cette patinoire sur la place du Rhône était une très bonne invention. J'y suis passé – je ne dirai pas tous les jours – mais très souvent. Encore hier soir, j'ai profité de décharger mon appareil photographique pour dire au revoir à cette patinoire qui maintenant est fermée et remplacée aujourd'hui même par le jet d'eau. En voyant dans la presse l'intérêt porté à cette patinoire et en écoutant ici même les commentaires à ce propos, je me suis dit qu'on allait ressortir un ou deux projets dans ce domaine, et c'est ce que je vais vous proposer ce soir.

Tout d'abord, je veux tout de suite vous rassurer sur le prix de ce genre de patinoires. Les appareils de réfrigération et le câblage coûtent 80 000 francs pour trois mois, trois mois et demi, donc ce n'est pas trop cher, mais naturellement – je

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3381.

n'ai pas pu avoir les chiffres – la consommation électrique, l'eau et les divers encadrements ne sont pas compris dans ce prix. Renseignements pris auprès de l'architecte qui s'est chargé du dossier, on s'aperçoit que ce qui a été réalisé sur la place du Rhône est très compliqué pour des raisons de niveau, et c'est pour ces raisons que la patinoire a coûté plus de 100 000 francs. En revanche, en installant celle-ci dans certains lieux plats de la ville de Genève, il aurait suffi d'un petit encadrement en bois. Ces éléments existent à la Voirie – j'ai pu m'en rendre compte. En outre, en ce qui concerne les installations, nous pourrions demander l'aide soit du Service des sports, soit du Service de la voirie, soit du Service des espaces verts, car, en période hivernale, il y a nettement moins de monde occupé. Les problèmes de consommation et les risques concernant la nappe phréatique sont quasiment résolus aujourd'hui. Avec les nouvelles techniques, la consommation est fortement diminuée par rapport à ce que l'on faisait il y a dix ou vingt ans. Il y a quand même une forte consommation, on ne peut pas le nier, mais cela vaut la peine, à mon avis, de construire ce genre de patinoires, à voir l'engouement et l'intérêt suscités par la patinoire mise sur pied en plein centre-ville.

Je n'avais qu'un seul regret, c'est qu'elle fût au centre-ville. En effet, de telles patinoires devraient être, aussi à mon avis, dans les quartiers. Nous devrions créer de petites patinoires de quartier. Je peux vous citer, par exemple, des petites patinoires naturelles dont me parlent souvent les anciens, comme la patinoire de Krieg à Champel. C'était une patinoire naturelle, tout simplement. Il y avait des flaques d'eau un peu partout qui, avec le froid, se transformaient en patinoires. On en trouvait au Petit-Sacconnex, au nant de Jargonnant, pour rester en ville, et cela créait un intérêt de convivialité, de sport. Tout le monde se retrouvait dans ces lieux, et cela a toujours attiré et passionné les utilisateurs, les parents et surtout les spectateurs.

J'ai plusieurs propositions à faire, je ne dis pas qu'il faut en faire une, deux, trois ou quatre, car c'est au Conseil administratif, en particulier au Service des sports, de tenter son expérience et de faire ce qu'il a envie de faire. Simplement, je suggère des lieux, et, si je reste sur la rive gauche, on peut imaginer une patinoire au Pré-l'Evêque; j'avais étudié cela à l'époque avec Georges Descombes quand il avait fait son premier projet d'aménagement de la place du Pré-l'Evêque, et nous avions en effet prévu une petite patinoire. Vous savez qu'aux Etats-Unis, à New York, il y en a une qui est célèbre. Ensuite, il y a la plaine de Plainpalais où l'installation d'une patinoire est tout à fait possible, mais on peut imaginer aussi d'autres lieux, comme la Jonction. On arrive toujours à trouver un endroit. Sur la rive droite, on pourrait aménager une patinoire sur la couverture des voies CFF de Saint-Jean. J'ai participé à de nombreuses séances afin de voir ce qu'on pouvait mettre sur celle-ci, comment on pouvait meubler cet espace. Eh bien, voilà, il y a là plus de surface qu'il n'en faut, parce qu'une patinoire de quartier ne repré-

sente pas une grande surface. Pour terminer, je suggère aussi d'utiliser la place Châteaubriand. Le lieu existe, il n'y a plus qu'à mettre la réfrigération et c'est bien parti pour le patinage!

Je souhaite que l'expérience qui ne pourra certainement pas être renouvelée dans le centre-ville, en tout cas sur la place du Rhône, puisque celle-ci sera aménagée définitivement ce printemps, sauf erreur, puisse se poursuivre ailleurs. Maintenant, il faut extérioriser les patinoires et les donner à nos citoyens, habitants des quartiers. Quant au financement, on peut aussi imaginer des soutiens soit d'associations, soit de centres commerciaux, soit de magasins de sports ou tout autre commerce de quartier. On peut aussi faire payer quelque chose aux utilisateurs de ces patinoires. On n'est pas obligé de créer des patinoires absolument gratuites.

Je souhaite que vous donniez le feu vert pour que l'étude se réalise par le Conseil administratif et je vous remercie de votre attention.

**La présidente.** Vous demandez donc le renvoi au Conseil administratif?

*M. Roman Juon.* C'est égal; non.

#### *Préconsultation*

**M. Alain Marquet** (Ve). Je comprends que la motion N° 65 peut paraître sympathique à plus d'un titre; elle s'appuie sans doute sur le relatif succès rencontré par l'installation cet hiver d'une nouveauté sur la place du Rhône. Ce n'est évidemment pas à moi de décider si c'était mieux ou pire que la «Frite» qui y était installée initialement.

La réalité du succès de la patinoire de la place du Rhône ne me paraît toutefois pas si évidente que cela; je ne suis pas certain qu'avec M. Juon nous ayons observé la même patinoire pendant l'hiver, car les quelques fois où j'ai eu l'occasion de passer à proximité, c'était plutôt désert et relativement triste. Il y a bien eu un samedi soir, vers 19 h, où j'ai quand même réussi à compter 15 patineurs en tout. Alors, si c'est cela le succès, je n'en sais rien, mais nous ne sommes même pas sûrs non plus que la création de trois, quatre, voire cinq ou six patinoires supplémentaires à l'identique générera aussi une fréquentation supplémentaire.

Bien sûr, l'installation de la place du Rhône a certainement dû plaire par son caractère nouveau et exceptionnel, mais nous nous sommes tout de même posé la question de la participation de la Ville de Genève à son financement. Cette parti-

cipation a dû être importante en effet; le nom de la Ville de Genève – et nous évoquions cela tout à l’heure à propos de la motion N° 43 – était inscrit sur les panneaux entourant cette patinoire. D’un autre côté, j’ai lu dans un journal récent, que le coût était globalement de 300 000 francs à peu près, 300 000 francs auxquels la Ville n’avait pas participé. Alors, je m’interroge sur la réelle participation de la Ville de Genève, d’autant plus que M. Juon a encore articulé juste à l’instant d’autres chiffres. Sans doute un magistrat pourra-t-il nous répondre à ce sujet.

Toutefois, comme vous devez vous en douter, nous, les Verts, nous voulons placer le débat sur un autre niveau, un niveau qui nous est cher, celui de l’énergie et de son utilisation. Les piscines et les patinoires sont – comme vous le savez sans doute, car nous vous le disons depuis assez longtemps maintenant – des gouffres énergétiques: des gouffres à électricité et également des installations qui consomment énormément d’eau, M. Reichenbach, s’il était présent, ne me démentirait certainement pas. L’énergie de caractère non renouvelable, telle que celle qui est utilisée pour les patinoires, est à nos yeux un bien collectif, et le seul pouvoir de l’argent, le seul pouvoir de se la payer ne justifie en rien à nos yeux son usage, voire son gaspillage inconsidéré. Or, partant du principe qu’il existe déjà à Genève deux lieux à même de satisfaire la population des patineurs, nous ne souhaitons pas voir la multiplication même provisoire de ce type de lieux.

C’est la raison pour laquelle les Verts ne soutiendront pas l’entrée en matière sur cet objet.

**M. René Winet (R).** Il est vrai que la patinoire installée sur la place du Rhône a remporté un grand succès. Environ 20 000 personnes ont profité de cette installation et, si M. Juon veut installer plusieurs patinoires miniatures dans différents endroits de notre ville, il oublie ou il sous-estime quand même quelques éléments.

Tout d’abord, il est vrai que le fonctionnement de la patinoire de la place du Rhône était évidemment aussi soutenu par la Ville de Genève, surtout par le département des sports et de la sécurité, qui n’était pas mentionné sur un panneau. Il y a déjà des efforts de ce côté-là, mais ce service a quand même soutenu cette patinoire, en collaboration avec l’Office du tourisme et les commerçants du centre-ville. Mais, Madame la présidente, M. Juon oublie quand même que cette patinoire coûte environ 250 000 francs et qu’il faut les trouver. Si vous louez les patins, comme cela a été fait sur la place du Rhône, on peut estimer, avec les 20 000 utilisateurs, un chiffre d’affaires de 100 000 francs. Il reste toujours à trouver les 150 000 francs de différence pour installer cette patinoire et assurer l’entretien et les autres frais supplémentaires qui vont s’y ajouter.

M. Juon propose dans sa motion plusieurs nouvelles patinoires. Je me baserai sur un chiffre de trois patinoires pour faire de petits calculs. Trois fois

## Motion: patinoires en ville

250 000 francs font 750 000 francs. Toutefois, croyez-moi, Madame la présidente, il n'y aura pas 20 000 personnes qui iront sur les places proposées par M. Juon, il y aura peut-être 5000 personnes, parce que n'oubliez pas que le centre-ville est un endroit très animé et que les patineurs qui sont venus au centre-ville ne sont pas les personnes qui sont venues en voiture. Il y avait des gens qui sont venus par les transports publics et c'est une population que vous devrez soutenir au centre-ville. Ces gens-là ne sont pas venus soutenir les magasins de luxe, etc.; ils sont venus pour s'amuser au centre-ville, et un centre-ville animé, surtout pendant la période de Noël, crée une tout autre atmosphère qu'en période normale.

Je doute, Monsieur Juon, qu'il y ait autant de gens qui vont venir patiner sur les places que vous proposez, par exemple sur la place du Pré-l'Evêque aux Eaux-Vives. Il faudrait trouver d'abord l'infrastructure pour servir, il faudrait trouver du personnel; d'ailleurs, les gens qui ont travaillé sur la place du Rhône étaient mis à disposition par l'Office du tourisme, qui a bien aidé à la réalisation de ce projet. Alors, si vous voulez faire appel à tous ces gens qui ont soutenu l'installation de la patinoire sur la place du Rhône, je pense qu'on va se disperser et, à mon avis, il n'y aura plus le même effet qu'au centre-ville.

Alors, Monsieur Juon, si vous voulez installer trois patinoires qui représentent globalement un coût de 750 000 francs et si vous avez, par exemple, 5000 personnes au lieu de 20 000 par patinoire, n'oubliez pas qu'il nous faudra chercher 600 000 à 700 000 francs, que nous devons politiquement approuver dans cette enceinte. Si nous donnons le feu vert au Conseil administratif d'installer trois patinoires dans la ville, cela coûtera environ 700 000 francs. On vote ou on ne vote pas, mais c'est le prix à payer pour satisfaire votre demande d'installer trois ou quatre patinoires dans différents quartiers.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Mon intervention vient compléter celle de l'observateur précédent, qui fut d'ailleurs notre orateur et qui a vu très juste. C'est la raison pour laquelle nous ne voudrions pas nous opposer à ce que des privés installent des patinoires, s'ils considèrent que cela peut être judicieux.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement, qui modifierait l'invite de la façon suivante:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'autoriser l'installation, dès l'hiver 2000, de trois ou quatre petites patinoires...»

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). La présente motion nous permet en tout cas de reconnaître que la première patinoire créée au centre-ville a eu un grand succès. Pour nous, la motion de M. Roman Juon a au moins le mérite de soulever le fait que, dans plusieurs quartiers, il serait intéressant de réaliser une patinoire. Notre groupe propose donc d'envoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour qu'une étude soit réalisée sur ce sujet.

**M. Roman Juon** (S). Je vais surtout répondre à M. Winet, puisque c'est lui qui a donné tous les éléments sur le sujet. En ce qui concerne les Verts, je comprends tout à fait leur intervention et leur réticence en fonction des économies d'énergie, ce qui fait que je ne vais pas répondre à ce sujet, puisqu'ils ont leurs raisons.

Monsieur Winet, vous jonglez avec les chiffres d'une manière assez bizarre. Vous n'avez pas du tout écouté ce que j'ai dit. Je répète que la location du matériel de réfrigération coûte 80 000 francs et que ce prix ne comprend ni l'eau ni l'électricité, mais, même en comprenant ces derniers, nous n'arrivons jamais à 220 000 francs. En effet, ce qui a coûté le plus cher pour la réalisation de cette patinoire – c'est l'architecte M. Richardet qui m'en a parlé – ce sont les murs en béton qui ont été construits afin de la mettre à niveau. Alors, partons de là et c'est tout. Après cela, tous vos arguments tombent, car les chiffres que vous avez mentionnés, c'est n'importe quoi.

Ensuite, j'ai cité quatre lieux. On s'est peut-être mal compris, mais je n'ai jamais dit qu'il fallait, sur ces lieux, faire quatre patinoires de quartier. Qu'on en mette une pour commencer! La grande différence, et c'est là, Monsieur Winet, où nous ne sommes pas tout à fait d'accord, réside dans le fait que vous défendez les commerçants qui ont fait une animation avec l'Office du tourisme en soutenant l'installation de la patinoire au centre-ville. Je ne mets pas cela en question, j'y suis tout à fait favorable. J'ai trouvé cela très bien et j'ai été enthousiasmé, contrairement à ce qu'a dit M. Marquet – et c'est dommage, car son intervention portait plus sur des questions d'économie d'énergie que sur la fréquentation de la patinoire de la place du Rhône. Il est possible qu'il soit passé deux ou trois fois devant celle-ci à un moment où il n'y avait personne, mais on ne juge pas sur trois mois une expérience en passant deux ou trois fois sur les lieux où celle-ci se déroule. Quant à moi, je voulais dire que l'on peut installer une, deux ou trois patinoires, dans tel ou tel lieu, et que le Conseil administratif pourrait proposer un autre endroit. Cela m'est personnellement complètement égal.

Ce qui est intéressant, c'est d'essayer d'installer une petite patinoire aussi dans un quartier populaire, que ce soit aux Pâquis, à la Jonction ou aux Eaux-Vives, parce que là il y a d'autres gens qui viendront. En effet, tout le monde ne

vient pas des quartiers pour descendre au centre-ville. Créer des patinoires de quartier, c'est aussi donner aux enfants la possibilité le soir, quand, par exemple, ceux-ci vont patiner jusqu'à 19 h ou 20 h, d'être près de leurs parents. C'est le principe même des aménagements de jeux, qui doivent se trouver le plus près possible du domicile. Que le parent, la mère ou le père, puisse aller chercher son gamin parce que celui-ci oublie de rentrer à 19 h ou à 20 h, c'est cela la règle du jeu et c'est ce qui est sympathique, d'où l'intérêt de mettre en valeur les quartiers. On a trop tendance à tout vouloir concentrer au centre-ville. Il faut au contraire animer chaque quartier. Il y a toujours des motions qui viennent et qui demandent de redonner aux quartiers et à leurs places leur vraie dimension et, dans le cas présent, c'est la même chose. Mon intervention n'a pas d'autre but.

Je préférerais que ma motion soit renvoyée au Conseil administratif. M. Hediger en parlera tout à l'heure. Je pense que le Conseil administratif est plus à même de faire une proposition, s'il estime que cette motion est intéressante. Ensuite, on enverra sa proposition en commission pour l'étudier.

**La présidente.** J'aimerais vous rappeler de ne pas faire le débat de commission ici. Nous sommes en train de débattre sur la prise en considération.

**M. Alain Dupraz** (AdG/TP). Je pense que le projet de motion de M. Juon est intéressant. Comme il le dit, c'est un sujet propre à intéresser beaucoup de monde, et je pense que ce projet est venu de commerçants.

L'installation de la patinoire sur la place du Rhône a été un succès, mais cela ne concernait qu'un seul lieu. Est-ce que cela prendrait la même importance si, maintenant – comme il est proposé dans la motion – une telle expérience était étendue à Châteaubriand, aux Pâquis, sur la couverture des voies CFF ou ailleurs? Je n'en suis pas certain. Où, ailleurs? Que faut-il faire? Il est vrai que la convivialité, l'animation, l'intégrité de ce genre ludique peut peut-être se réaliser ailleurs. Où faut-il l'étendre? Je pense qu'on pourrait l'implanter à un endroit favorable, c'est-à-dire à Saint-Jean, à la place de la crèche qui n'a pas été réalisée. On pourrait installer une petite patinoire qui animerait ce quartier de Saint-Jean.

Toutefois, j'ai bien entendu M. Marquet parler de rentabilité économique et énergétique, et il est certain qu'une patinoire coûte cher du point de vue de l'énergie. Faut-il donc subordonner une telle installation à la rentabilité énergétique? Moi, je pense qu'il faudrait renvoyer la motion pour étude à la commission des sports, éventuellement au Conseil administratif.

**M. René Winet (R).** J'aimerais encore, Madame la présidente, que vous disiez à M. Juon que la patinoire de la place du Rhône était installée pendant les fêtes de Noël. Les fêtes de fin d'année sont un événement qui marque autant les enfants que les adultes, qui vous ont aussi marqué quand vous étiez jeune, Monsieur Juon, car vous avez même mentionné que vous aviez encore des souvenirs de patinoires dans les quartiers.

Au centre-ville, il y avait l'arbre de Noël, les décorations; les vitrines des magasins étaient décorées, et les enfants ouvraient de grands yeux tout ronds, émerveillés de voir tout cela. C'était la fête, et je crains un petit peu, pour le prix que l'on devrait payer, que dans les quartiers comme Saint-Jean ou les Pâquis vous ne trouviez pas cette situation de fête. D'autre part, ce n'est peut-être pas la même chose pour les enfants de patiner à Saint-Jean ou au centre-ville, sous le plus grand arbre de Noël de Genève, avec un père Noël qui vient les mercredis après-midi, etc. Il y avait tout un programme autour de la patinoire de la place du Rhône, et c'est pour cela qu'elle a eu autant de succès.

Je ne suis pas contre le renvoi de la présente motion à une commission ou au Conseil administratif – qui a quand même participé au projet de la place du Rhône et qui sait très bien de quoi on parle – afin qu'il nous propose une solution et, ensuite, ce sera à nous de l'accepter ou de la rejeter.

**M. Roger Deneys (S).** Je voudrais uniquement compléter les propos de mon camarade Juon, dans la mesure où son idée de patinoire décentralisée est intéressante.

Je voulais simplement vous rendre attentifs au fait que la patinoire de la place du Rhône empiétait sur la bande cyclable qui passait par le pont des Bergues. (*Remarques.*) En l'occurrence, si la même patinoire avait été installée au milieu du pont du Mont-Blanc, je ne suis pas sûr que les bancs de l'Entente auraient applaudi celle-ci de la même manière. Quand on installe une patinoire temporaire et qu'on prend cet espace aux piétons et aux cyclistes, ce n'est pas non plus forcément démocratique. Il s'agit donc d'envisager avec soin l'emplacement d'un tel objet.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** *Mea culpa, mea maxima culpa.* Si une patinoire a été aménagée sur la place du Rhône, c'est moi qui en ai eu l'idée.

Mesdames et Messieurs, il y a deux ou trois ans, j'ai vu dans les pays scandinaves des patinoires installées l'hiver sur les places publiques et j'ai constaté que

## Motion: patinoires en ville

cela avait un très grand succès. Il ne s'agit donc pas d'une grande patinoire mais d'une petite patinoire de quartier. Bien entendu, la grande différence entre notre pays et les pays scandinaves, c'est celle de la température. Là-bas, il fait beaucoup plus froid, et les patinoires peuvent être aménagées dès le mois d'octobre ou de novembre et restent pratiquement jusqu'au mois de mars. Bien entendu, il existe des installations de réfrigération, des serpentins, de l'ammoniaque, des compresseurs, etc. Mais, malgré tout, nous jouissons d'un climat hivernal beaucoup plus tempéré, avec des hivers plus doux.

J'ai soumis il y a deux ou trois ans cette idée de patinoire à l'Office du tourisme et à – si M. Winet veut bien écouter – l'Association des commerçants – dont M. Winet était et est encore le président – ainsi qu'aux commerçants de la Fusterie et de la rue du Rhône. Lors d'une discussion, ceux-ci m'ont demandé quelles animations nouvelles on pourrait introduire en ville de Genève et j'ai avancé cette idée-là. Cette idée a pris forme au bout de deux ans. Malheureusement, la Ville de Genève ne pouvait alors pas financer une telle installation, car nous étions en pleines difficultés économiques. Je me voyais difficilement venir devant vous avec une proposition de crédit pour un tel aménagement de patinoire. Il y avait d'autres projets prioritaires à financer que ce type d'installation de quartier, toute séduisante qu'elle fût. Les commerçants ont repris contact avec moi l'an dernier en me disant que mon idée avait mûri et qu'ils étaient en train de chercher le moyen de financer un tel projet pour une animation de fin d'année, de novembre à février.

Je vais expliquer à M. Juon pourquoi on ne peut pas aménager des patinoires de ce genre sur n'importe quel site. La première idée que nous avons eue était d'installer une patinoire à la place du Molard, sur le bras de chaussée passant devant le fleuriste. Tout de suite après avoir consulté divers organismes, dont notamment les SIG pour l'eau, le gaz et l'électricité, et Swisscom, nous nous sommes aperçus assez rapidement qu'il fallait tenir compte de ce qu'il y avait en sous-sol. J'avais déjà expérimenté une situation analogue pour la patinoire extérieure des Vernets. Rappelez-vous que je suis obligé, par un rapport d'ingénieur datant de quatre ou cinq ans, de faire en sorte que la patinoire extérieure ne fonctionne pas de quatre à six mois par année afin d'éviter la formation d'un sabot de glace en sous-sol. Aux Vernets, on est proche des nappes phréatiques. C'est peut-être différent en ville, mais le même problème se pose par rapport à l'état du sous-sol. Nous n'avons donc pas pu réaliser ce projet de patinoire à la place du Molard, étant donné l'avis des différents services techniques des SIG, de l'Etat et de la Ville. Au terme de cette étude et après discussion avec mon collègue Ferrazino, les travaux d'aménagements ont été arrêtés à la place du Rhône. Comme vous l'avez constaté, la patinoire n'a pu être installée à même le sol mais à une certaine hauteur, avec des murets de la matière concassée. Des serpentins ont également été placés à cause de l'état du sous-sol.

Je n'ai pas souvent eu l'occasion d'aller voir cette patinoire durant la journée, mais les quelques fois où j'y suis passé, à des jours différents, le matin, l'après-midi ou en fin de journée, j'ai pu constater qu'elle avait un immense succès. Pour moi, c'est une situation analogue à ce que j'ai vu dans les pays nordiques, c'est-à-dire une installation sportive complémentaire d'agrément, que l'on peut installer dans les quartiers. La patinoire de la place du Rhône a été financée par les différents commerçants de la place de la Fusterie, de la rue du Rhône, de la place du Rhône, de l'Office du tourisme, etc. Ceux-ci n'ont pas pu acheter l'installation, cette dernière coûtant entre 180 000 et 200 000 francs, mais ils ont loué les serpents, le réservoir d'ammoniac, le compresseur et l'installation de maçonnerie.

Cela me conduit à dire, Mesdames et Messieurs – je n'irai pas aussi loin que le motionnaire – que, si on veut bénéficier de ce genre d'animation l'hiver dans les quartiers, il faut d'une part examiner les endroits en fonction du sous-sol et d'autre part choisir des quartiers où la population serait intéressée. Après réflexion, je pense qu'il faudrait une patinoire dans le quartier des Eaux-Vives, une autre dans le quartier des Pâquis – mais je ne peux pas dire où exactement – et une dans le quartier de Saint-Jean. Je n'en vois pas l'utilité à la Jonction ni aux Acacias, étant donné la proximité des patinoires des Vernets. Il serait préférable de choisir des quartiers nettement plus éloignés des Vernets.

Je pense que l'expérience de cette année est très intéressante. Certes, je suis sensible, et même très sensible, à ce que disait M. Marquet par rapport à la consommation d'énergie. Cependant, Monsieur Marquet, lorsque j'ai vu ces jeunes, ces enfants et ces adultes patiner avec plaisir à toute heure de la journée, durant une demi-heure, trois quarts d'heure, j'ai pensé, bien que je sois sensible aux problèmes d'énergie, qu'à un moment donné le plaisir était aussi chose importante dans la vie d'un être humain. Je raisonne un tout petit peu différemment de vous.

Mesdames et Messieurs, si vous renvoyez la motion au Conseil administratif, je suis prêt à revenir devant vous avec un crédit, mais pas un crédit démesuré, pour plusieurs patinoires. Je pense qu'il faut progresser par étapes, sur plusieurs années, quitte à vous présenter pour l'année prochaine un crédit pour une patinoire dans un autre quartier. L'année suivante, on pourrait faire l'expérience de deux patinoires, à condition qu'à la place du Rhône les commerçants soient prêts à financer une nouvelle patinoire l'an prochain. Il semble, d'après ce qu'ils m'ont dit, que ce soit le cas. On peut aussi envisager d'autres propositions: par exemple, les hôteliers du quai du Mont-Blanc seraient prêts à prendre en charge une partie des frais d'une patinoire aménagée à cet endroit, sur les quais. On peut encore imaginer un financement privé ou revenir avec un financement de la Ville de Genève et faire une deuxième année avec une deuxième patinoire, voire une troi-

sième année si cela a du succès. Toutefois, il serait exagéré de vouloir d'emblée démarrer avec quatre ou cinq patinoires en ville de Genève. Il faut y aller progressivement et tranquillement, comme cela a été le cas cette année avec les commerçants et l'Office du tourisme qui ont financé la patinoire de la place du Rhône; on examine le projet. Monsieur Juon, j'accepte votre motion et je vous remercie de l'avoir déposée.

**Mis aux voix, l'amendement de M. Pattaroni est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

*Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à une large majorité (quelques abstentions).*

**Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).**

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'autoriser l'installation, dès l'hiver 2000, de trois ou quatre petites patinoires, par exemple à la place Châteaubriand aux Pâquis, sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, à la plaine de Plainpalais et, enfin, sur la place du Pré-l'Evêque.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**M. Sami Kanaan (S).** Madame la présidente, indépendamment du fait que l'enjeu est minime dans ce cas particulier, je suis désolé, la procédure n'est pas respectée. Lors d'une demande de renvoi en commission, on vote d'abord toutes les propositions de renvoi en commission et le renvoi au Conseil administratif se fait par défaut. Sinon, concernant la résolution N° 9, sur la Genève internationale, que nous avons traitée tout à l'heure, vous auriez dû faire explicitement voter le renvoi de la proposition au Conseil administratif et vous ne l'avez pas fait.

**La présidente.** Je suis désolée, mais j'ai fait voter selon l'ordre dans lequel il y a eu les propositions de renvoi.

*M. Sami Kanaan.* Ce n'est pas comme cela que cela se fait, Madame la présidente, mais, pour cette fois-ci, ce n'est pas grave.

**La présidente.** Je sais, il y a autant de présidents que de personnes présentes dans la salle.

*M. Sami Kanaan.* Il y a un règlement, Madame la présidente!

## 12. Interpellation de M. Roman Juon: «Après l'eau, donnez-nous enfin du pain sec» (I-15)<sup>1</sup>.

**M. Roman Juon (S).** Mon interpellation sera courte, car je dois rentrer d'urgence à mon domicile: il n'y a plus d'électricité, ma famille est dans le noir et, en plus, la télévision ne fonctionne plus. (*Rires.*)

Il fut une époque, du temps de M. Claude Ketterer et de son directeur M. Canavese, où, lors des séances de la commission des travaux, nous étions abreuvés et nourris abondamment. Nous avions droit à des collations gargantuesques, avec du vin rouge à volonté et même du whisky; c'était fort sympathique. Nous buvions beaucoup et nous étudions les projets rapidement et facilement. Depuis un certain temps, cela a complètement changé: les membres de la commission des travaux boivent maintenant de l'eau; ils ont le choix entre de l'eau fraîche ou à température ambiante.

Comme j'ai utilisé les mots «pain sec» dans l'intitulé de mon interpellation, la présidente du Conseil municipal, avec beaucoup d'humour, m'a apporté, à Noël, un petit pain tout sec. Cela m'a rappelé mon enfance où, lorsque j'étais turbulent et désobéissant, on m'enfermait dans la salle de bains avec de l'eau et du pain sec.

Mon interpellation se veut une note humoristique et je ne voudrais pas que le Secrétariat du Conseil municipal en prenne ombrage. Il n'empêche que je ne trouve pas normal que d'autres commissions, qui siègent dans des locaux où il y a

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2346.

un frigo, aient un choix de boissons à leur disposition et que la commission des travaux, ainsi que d'autres qui siègent à la salle A, en soit réduite à boire de l'eau.

Nous ne sommes pas des miliciens, puisque nous avons des jetons de présence, qui sont relativement élevés, mais je trouve qu'un effort pourrait être fait et que nous pourrions avoir un peu d'égards envers les commissaires qui siègent durant toute l'année et qui se donnent beaucoup de peine. Nous sommes très pingres envers nous-mêmes, ce qui reflète assez l'esprit genevois. Durant mon enfance et ma jeunesse, j'ai habité d'autres cantons; aujourd'hui, je fréquente de nombreuses régions en Suisse et j'ai l'impression que Genève passe toujours pour un canton pingre. Mon interpellation confirme encore une fois cette impression.

J'espère qu'un effort sera fait pour améliorer la gamelle des commissaires. Peut-être pourrions-nous donner un franc de nos jetons de présence pour cela. Je me souviens que, même à l'armée, pour le peu de temps que j'y ai passé, nous étions mieux traités.

*Le Conseil administratif répondra ultérieurement.*

### 13. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu la motion suivante:

- M-74, de *M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon* et *M. Guy Savary*: «Mur commémoratif au Palais Wilson»,

ainsi que la résolution suivante:

- R-15, de *M<sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon*, *Liliane Johner*, *Michèle Künzler*, *M. Jacques Mino*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Guy Savary*: «Pour des conditions d'accueil dignes à l'égard des réfugiés demandeurs d'asile».

### 14. Interpellations.

**La présidente.** Nous avons reçu les deux interpellations suivantes:

- I-19, de *M. Michel Ducret*: «Des équipements communautaires accessibles aux handicapés et aux personnes de petite taille dans les immeubles de la Ville de Genève»;

- I-20, de *M. Roman Juon*: «Téléphone de la Ville de Genève: faites patienter aussi avec du jazz».

## 15. Questions.

*écrites:*

**La présidente.** Nous avons reçu une question écrite:

- QE-23, de *M. Roman Juon*: «Où est passé le carillon du pavillon suisse de l'Exposition de Séville?»

Je lève cette séance et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	3698
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	3698
3. Motion de M <sup>mes</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, Sandrine Salerno, Marie-France Spielmann, MM. Olivier Coste, Jacques François, Alain Marquet, Pierre Maudet, Jacques Mino et Robert Pattaroni: «Une autre vision de la Genève internationale: reconnaissance des ONG et de leurs délégués» (M-41).....	3699
4. Interpellation de M. Daniel Sormanni: «Concierges des écoles: curieuse augmentation des loyers?» (I-10) .....	3706
5. Interpellation de M. Roman Juon: «Parcours fléché pour les visiteurs de Genève ville, capitale du canton de Genève» (I-11) .....	3709
6. Interpellation de M. Roman Juon: «Acharnement de la Ville de Genève contre les rolleurs et skateurs» (I-12) .....	3711
7. Motion de M <sup>mes</sup> Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Ducret, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une mention claire et transparente des soutiens financiers de la Ville» (M-43) .....	3714
8. Motion de MM. Guy Savary et Didier Bonny: «Arborisation de la rue de Carouge entre la place des Augustins et le rond-point de Plainpalais» (M-44) .....	3722
9. Motion de M. Guy Savary et M <sup>me</sup> Alexandra Rys: «Zone verte provisoire sur l'emplacement de la future école des Moulins» (M-47) .....	3729
10. Résolution de MM. Sami Kanaan et Daniel Sormanni: «Subventions au Centre d'accueil - Genève internationale et au Club suisse de la presse» (R-9).....	3732
11. Motion de M. Roman Juon: «Patinoires en ville» (M-65) .....	3737

12. Interpellation de M. Roman Juon: «Après l'eau, donnez-nous enfin du pain sec» (I-15).....	3748
13. Propositions des conseillers municipaux .....	3749
14. Interpellations .....	3749
15. Questions .....	3750

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*